



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

* * * * *

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU
NATIONAL (CDN 3.0) DE LA REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE**



Novembre 2025

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	9
II. CONTEXTE NATIONAL.....	11
III.ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	19
IV.ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	37
V.MOYENS DE MISE EN OEUVRE.....	51
VI.SYSTEMES DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION	56
VII.INFORMATIONS POUR FACILITER LA CLARTE et la transparence	63

RESUME

La CDN 3.0 marque une étape majeure dans la politique climatique de la République centrafricaine (RCA). Alignée sur l'Accord de Paris, elle traduit le passage vers une approche mesurable, vérifiable et fondée sur des données normalisées, en s'appuyant sur les outils du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat GIEC (IPCC Inventory Tool) et le Modèle de coût de réduction des gaz à effet de serre (GACMO) pour l'estimation et la planification des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES). Elle vise à renforcer l'ambition climatique nationale à l'horizon 2030 et 2035, tout en intégrant les nouvelles orientations de développement du pays (PND 2024-2028).

Cette nouvelle contribution corrige et affine les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES), ramenant les émissions de 2010 à 5 067 GgCO₂-éq, contre plus de 10 000 GgCO₂-éq précédemment estimés. Les objectifs actualisés s'étendent désormais jusqu'en 2035, avec des réductions inconditionnelles de 7 % à 14 %, et conditionnelles jusqu'à 17 %, selon la disponibilité du financement et du soutien technologique international.

Elle montre, par ailleurs, que la RCA demeure un puits net de carbone à l'échelle régionale, avec une absorption de -394 624 GgCO₂-éq en 2022. Ainsi, pour chaque tonne de CO₂ émise, les écosystèmes forestiers du pays en absorbent près de cent. Ce bilan exceptionnel illustre la contribution du pays à la régulation climatique du bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie.

La CDN 3.0 introduit une planification sectorielle intégrée, où chaque mesure d'atténuation et d'adaptation est associée à une valeur de référence, un indicateur de performance et une cible temporelle. Elle renforce la gouvernance climatique nationale à travers un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) unifié, appuyé par des bases de données et des procédures standardisées.

L'innovation majeure réside aussi dans l'intégration du genre, des jeunes, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et des déplacés dans la mise en œuvre, ainsi que dans l'opérationnalisation du nexus Climat–Paix–Sécurité, soulignant le lien entre vulnérabilités climatiques, sociales et institutionnelles.

Sur le plan financier, les besoins globaux s'élèvent à environ 8,76 milliards USD, dont 31 % pour l'adaptation et 69 % pour l'atténuation, avec une part nationale (inconditionnelle) de 2,15 milliards USD et une part internationale (conditionnelle) de 6,61 milliards USD. La mobilisation de ces ressources passe par :

- Un phasage progressif de la contribution nationale.
- La mise en place d'un mécanisme national de financement climatique (FONACAR) pour mutualiser les ressources publiques, les contributions privées et les appuis extérieurs.
- La mobilisation du secteur privé et des collectivités locales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture durable et de la gestion forestière.
- Le renforcement de la gouvernance financière et budgétaire, afin d'intégrer les dépenses climatiques dans le cadre budgétaire à moyen terme et les stratégies nationales d'investissement public.

Enfin, la CDN 3.0 assoit la crédibilité internationale de la RCA dans le Cadre de Transparence Renforcée de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et prépare la production du Rapport Biennal de Transparence (BTR). Elle incarne la volonté du pays de concilier croissance économique, résilience climatique et stabilité sociale, tout en affirmant son engagement à contribuer activement aux objectifs mondiaux de neutralité carbone d'ici 2050.

TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1: Profil démographique de la République centrafricaine (RCA) (Source : ICASESS, 2024)	11
Tableau 2: Indicateurs macro-économiques de la RCA sur la période 2021-2025 (Source : BAD-BM-World Economics, 2025).....	12
Tableau 3: Évolution des précipitations, événements extrêmes et sécheresses en RCA (1950-2023) ..	13
Tableau 4: Évolution des températures moyennes et des jours chauds en RCA (1950-2023).....	13
Tableau 5: Hausse projetée de la température et de la précipitation en RCA par rapport à 1995-2014	14
Tableau 6: Impacts des trajectoires combinées humide/chaud » et « très chaud/sec » sur le PIB et la pauvreté d'ici 2050 (Source : RNCD-BM, 2024).	15
Tableau 7: Emissions de GES en 2025, 2030 et 2035 (Scenario tendanciel).....	20
Tableau 8: Mesures d'atténuation dans le sous secteur Energies traditionnelles	21
Tableau 9: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Electricité	22
Tableau 10: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Efficacité Energétique.....	23
Tableau 11: Evolution des émissions projetées dans le secteur de l'Energie (Horizons 2025, 2030 et 2035).....	24
Tableau 12: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Agriculture	25
Tableau 13: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Agroforesterie.....	26
Tableau 14: Evolution des émissions projetées dans le secteur de l'Agriculture (Horizons 2025, 2030 et 2035).....	27
Tableau 15: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Foresterie et Autres Utilisations des Terres (FAT)	28
Tableau 16 : Evolution des émissions projetées dans le secteur FAT (Horizons 2025, 2030 et 2035)...	29
Tableau 17: Mesures d'atténuation dans le secteur PIUP.....	30
Tableau 18: Evolution des émissions projetées dans le secteur PIUP (Horizons 2025, 2030 et 2035) ..	31
Tableau 19: Evolution des émissions projetées globales (Horizons 2025, 2030 et 2035)	33
Tableau 20: Mesures de renforcement des absorptions de GES	34
Tableau 21: Evolution des absorptions projetées dans le domaine FAT (Horizons 2025, 2030 et 2035)	36
Tableau 22: Mesures d'adaptation dans le domaine de l'Energie	37
Tableau 23: Mesures d'adaptation dans le domaine de l'agriculture.....	38
Tableau 24: Mesures d'adaptation dans le domaine FAT	42
Tableau 25: Mesures d'adaptation dans le domaine des Ressources en Eau	44
Tableau 26: Mesures d'adaptation dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, Habitat et Infrastructures	46
Tableau 27: Mesures d'adaptation dans le domaine de la Santé	47
Tableau 28: Coûts des mesures d'atténuation par secteur	51
Tableau 29: Coûts des mesures d'adaptation par secteur	52
Tableau 30: Feuille de route pour l'opérationnalisation du système MNV	61

Figure 1: Evolution des émissions de GES de 2010 à 2022 en RCA.....	16
Figure 2: Etat des émissions de GES en RCA en 2022	17
Figure 3: Evolution des absorptions de GES de 2010 à 2022 en RCA	17
Figure 4: Emissions de GES-Scenario Tendanciel 2010-2035.....	20
Figure 5: Emissions du secteur de l'Energie entre 2010 et 2035	24
Figure 6: Emissions du secteur de l'Agriculture entre 2010 et 2035	27
Figure 7: Emissions du secteur FAT entre 2010 et 2035	29
Figure 8: Emissions du secteur PIUP entre 2010 et 2035	31
Figure 9: Emissions Globales entre 2010 et 2035.....	33
Figure 10: Absorptions et Emissions Evitées du secteur de FAT entre 2010 et 2035.....	36
Figure 11: Proposition de système MNV	57
Figure 12: Mécanisme du MNV Inventaire des GES	58
Figure 13: Structure du suivi-évaluation des groupes thématiques des actions d'adaptation	59
Figure 14: Mécanisme MNV Soutien	60
Figure 15: Mécanisme MNV et Suivi Evaluation Intégrés.....	61

SIGLES ET ACRONYMES

A

ACC	
Adaptation au changement climatique	42
ACDA- Système de Positionnement Global	37
AFAT-Agriculture-Foresterie et Autres Affectations des Terres	19
AP-Aires Protégées	40
APV-Accord de Partenariat Volontaire	27

B

BAU-Scénario tendanciel	18
BM-Banque Mondiale	12
BTR-Rapport Biennal de Transparence	9

C

CAPEX-Dépenses d'investissement ou Dépenses en capital	49
CBMT- Cadre budgétaire à moyen terme	51
CBT- marquage budgétaire climatique	47
CDN-Contribution Déterminée au niveau National	8
CKP-Portail de Partage sur le Climat	12
CN-Climat-Coordination Nationale Climat	58

D

DPSE-Document de Politique du Secteur Energétique	20
---	----

E

EFTP- Enseignement et Formation Techniques et Professionnels	46
EHA- Eau, Hygiène et Assainissement	42
ENA-Enquete Nationale Agricole	38

F

FAT-Foresterie et Autres Utilisations des Terres	16
F-gases- Gaz fluorés	29
FLEGT- Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux	27
FONACAR- Fonds National Climat de la RCA	46
FPIC- Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)	40
FREL/FRL- Niveau de référence des émissions forestières / Niveau de référence forestier	40

G

GACMO-Modèle de coût de réduction des gaz à effet de serre	8
GES-Gaz à effet de Serre	14
GIEC-Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat	8
GIRE-Gestion Intégrée des Ressources en Eau	42
GPS- Système de Positionnement Global	34
GTN-ADAPT- Sous-Groupe de Travail National Evaluation des vulnérabilités et des mesures d'adaptation	55
GTN-AT- Sous-Groupe de Travail national Evaluation des mesures d'atténuation	55
GTN-SOUT- Sous-Groupe de Travail National Soutien	55

H

HFC- Hydrofluorocarbures	29
--------------------------	----

I

ICRA- Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique	37
IPC- Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire	39

L

LPG- Gaz de pétrole liquéfié	20
------------------------------	----

M

MEDD-Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	57
MNV-Mesure, de Notification et de Vérification	9

N

NFMS- Système National de Suivi des Forêts (SNSF)	40
---	----

O

ONASEM- Office National des Semences	37
OPEX-dépenses de fonctionnement ou dépenses opérationnelles	49

P

PDU- Plans directeurs d'urbanisme	44
PIB-Produit Intérieur Brut	11
PIUP-procédés industriels et utilisation des produits	15
PNDU- Plan National de Développement Urbain	44
PNGDIAS-Plan national de gestion des déchets issus des activités de santé	31
PNIASAN-Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	24
POS- Plans d'occupation des sols	44
PRG-Potentiel de réchauffement global	29

R

RCA-République centrafricaine	8
REDD- Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts	27
RNCD-Rapport National sur le Climat et le Développement	14

S

SAP-Système d'Alerte Pécoco	39
-----------------------------	----

SCAPS- système conjoint d'alerte précoce climat-santé	45
---	----

SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	42
---	----

SDAU- Schémas d'aménagement et d'urbanisme	44
--	----

SDRASA-Stratégie de développement rural et agricole	24
---	----

SGTN-GES- Sous-Groupe de Travail national des Inventaires	55
---	----

SIG-Système d'Information Géographique	25
--	----

SIS- Système d'Information sur les Sauvegardes	40
--	----

SNIEau- Système National d'information sur l'eau	42
--	----

SODECA- Société de Distribution d'Eau en Centrafrique	42
---	----

SOP- Procédures Opérationnelles Normalisées	45
---	----

SQE- système de surveillance de la qualité de l'eau	42
---	----

T

TVA-Taxe sur la Valeur Ajoutée	20
--------------------------------	----

Z

ZAGROP-zones agropastorales	39
-----------------------------	----

I. INTRODUCTION

EVOLUTION METHODOLOGIQUE ENTRE LA CDN 3.0 ET LA CDN 2

La nouvelle Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) de la République centrafricaine traduit une évolution majeure dans la manière dont le pays conçoit, structure et quantifie sa réponse au changement climatique. Comparée à la CDN 2.0, cette nouvelle version marque une rupture méthodologique, témoignant de la montée en compétence des acteurs nationaux et du renforcement du système de collecte et de vérification des données d'entrée.

Sous la CDN 2.0, les inventaires de gaz à effet de serre reposaient essentiellement sur des tableurs Excel et des compilations de données fragmentées. Cette approche, bien qu'adaptée au contexte initial de renforcement de capacités, limitait la traçabilité, la comparabilité et la précision des estimations. La CDN 3.0 franchit un cap important en introduisant des outils normalisés du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), tels que le logiciel IPCC Inventory Tool, pour la compilation des données, et le Modèle de coût de réduction des gaz à effet de serre (GACMO), qui permet non seulement de faire les projections d'émissions, mais aussi d'évaluer le coût d'abattement et les co-bénéfices économiques des mesures d'atténuation. Il a par conséquent été utilisé pour triangulation et vérification. Grâce à ces innovations, la RCA dispose d'une base solide pour calibrer ses politiques climatiques et renforcer la cohérence entre ses secteurs. Cette base devra être progressivement améliorée par les processus à venir.

L'un des progrès les plus marquants concerne la qualité et la fiabilité des données. Alors que la CDN 2.0 se limitait à un contrôle de cohérence des valeurs brutes, la version 3.0 a mis en place un véritable système de contrôle et d'assurance qualité (QA/QC). Ce dispositif inclut la vérification intersectorielle, la validation des séries chronologiques et l'harmonisation des définitions et unités selon les normes internationales. Il permet également d'exclure les émissions non pertinentes dans l'inventaire national de gaz à effet de serre, comme celles liées à l'aviation internationale, conformément aux lignes directrices du GIEC, ainsi que les émissions des installations industrielles fortement émettrices et désormais à l'arrêt (exemple : SUCAF). Cette rigueur méthodologique a conduit à une révision significative du total national des émissions : les émissions de 2010, estimées à plus de 10 000 GgCO₂-éq dans la CDN 2.0, ont été corrigées à environ 5067 GgCO₂-éq dans la CDN 3.0¹. Cette réévaluation reflète à la fois une meilleure attribution des sources, la suppression de doublons et une distinction plus claire entre émissions territoriales et activités hors champ national.

Sur le plan des objectifs, la CDN 3.0 élargit l'horizon temporel et affine les scénarios d'atténuation. Les cibles, auparavant fixées à 2030, s'étendent désormais jusqu'en 2035, en cohérence avec les stratégies sectorielles nationales (énergie, agriculture, forêts, industrie et déchets). Les réductions inconditionnelles, c'est-à-dire réalisables sur ressources propres, apparaissent plus modestes, oscillant entre 7.3 % et 14 % sur la période 2030–2035. Les réductions conditionnelles, dépendantes d'un appui financier et technologique international, atteignent des niveaux de 17% en conditionnel l'horizon 2035. Cette différenciation illustre une approche réaliste : la RCA reconnaît ses contraintes

¹ Les données de la 4^{ème} communication nationale ont été également corrigées et/ou complétées. Cette correction s'est reflétée sur les émissions, mais aussi et surtout sur les absorptions.

internes mais démontre, dans le même temps, sa capacité à accroître ses efforts si un soutien international est mobilisé.

Sur le plan opérationnel, la CDN 3.0 introduit une logique de planification sectorielle plus fine. Chaque mesure d'atténuation est désormais associée à une valeur de référence (baseline), à un indicateur de performance, à une cible temporelle et à des mécanismes de suivi-évaluation. Cette approche permet de mesurer les progrès réels et d'alimenter le futur Rapport Biennal de Transparence (BTR).

Un autre progrès notable concerne l'intégration du genre dans la définition des mesures et le cadre de résultats. Les indicateurs et les mécanismes de mise en œuvre tiennent désormais compte du rôle central des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des déplacés, et des peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles et la résilience communautaire. Cette approche inclusive traduit une compréhension plus fine des dynamiques sociales qui conditionnent la réussite des politiques climatiques. La CDN 3.0 engage l'opérationnalisation du concept climat, paix et sécurité, en reconnaissant que les impacts du changement climatique accentuent les vulnérabilités sociales et institutionnelles existantes. Par cette orientation, la RCA affirme sa volonté d'inscrire son action climatique dans une vision plus large de résilience et de consolidation de la paix.

Cette progression ne se limite pas à la technique ; elle traduit une maturation dans le processus de révision. La CDN 3.0 passe d'une logique déclarative à une logique mesurable et vérifiable, où chaque mesure est adossée à une base de données et à une méthodologie standardisée. Elle met aussi en lumière la volonté du pays de coordonner les actions climatiques sectorielles sous une gouvernance unifiée, pilotée par le ministère en charge de l'environnement, en lien avec les départements techniques concernés, dans le cadre du système de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV). Cette approche intégrée favorise la cohérence entre politiques de développement, stratégies sectorielles et engagements climatiques internationaux.

La CDN 3.0 représente ainsi une étape de consolidation et de crédibilisation de la politique climatique centrafricaine. Elle renforce la position du pays sur le Cadre de Transparence Renforcée prévu par l'Accord de Paris et prépare la soumission future du Rapport Biennal de Transparence (BTR).

II. CONTEXTE NATIONAL

A. PROFIL ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA RCA

La République centrafricaine (RCA) présente un profil démographique marqué par une forte croissance et une structure très jeune. En 2023, la population est estimée à 6,4 millions d'habitants, contre 3,9 millions en 2003, soit une hausse de plus de 60 % en vingt ans (voir Tableau 1). Plus de 60 % des habitants ont moins de 20 ans, et l'âge médian avoisine 17 ans. Ce dynamisme démographique devrait constituer un atout en termes de main-d'œuvre et de potentiel de marché.

Pourtant, l'économie reste faiblement dynamique. Entre 2021 et 2024, la croissance du PIB n'a pas dépassé 1 % par an en moyenne, avant une projection légèrement plus favorable de 1,6 % en 2025. Le PIB nominal est resté relativement modeste, oscillant autour de 2,5 à 2,7 milliards de dollars US. Après une légère contraction en 2022, le PIB a renoué avec une croissance timide, atteignant 2,75 milliards en 2024 avant de se stabiliser à 2,7 milliards selon les projections pour 2025. Cette trajectoire illustre la fragilité d'une économie dont la taille demeure limitée et accroît la vulnérabilité collective face aux crises climatiques (inondations urbaines, insécurité alimentaire, tensions autour de l'accès à l'eau).

La répartition spatiale accentue ces tensions. Bangui et ses environs concentrent plus de 23 % de la population, tandis que des préfectures entières restent faiblement peuplées. Cette urbanisation déséquilibrée exerce une pression accrue sur des infrastructures urbaines insuffisantes et fragiles. Parallèlement, les zones rurales, où vivent encore près de 60 % de la population, reposent essentiellement sur une agriculture vivrière traditionnelle, très dépendante du climat, pratiquée sur de petites exploitations avec des techniques rudimentaires. Dans un contexte de variabilité climatique accrue, cette dépendance aux cultures de subsistance fragilise la sécurité alimentaire et accentue l'exode vers les villes.

Tableau 1: Profil démographique de la République centrafricaine (RCA) (Source : ICASESS, 2024)

Indicateur	Valeur / Observation
Population totale	6,4 millions d'habitants en 2023 (contre 3,9 millions en 2003, +60 % en 20 ans)
Répartition Genre & rurale / urbaine	50,4% de femmes ; 49,6% d'hommes 57,5 % rurale ; 42,5 % urbaine
Structure par âge	< 20 ans : ≈60 % de la population ; Âge médian = 17 ans

Tableau 2: Indicateurs macro-économiques de la RCA sur la période 2021-2025 (Source : BAD-BM-World Economics, 2025)

	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévision)	Moyenne
PIB (Milliards US\$)	2.52	2.38	2.56	2.75	2.7	2.58
Taux de croissance du PIB (%)	1.0	0.5	0.7	0.9	2.1	1.04%
Solde budgétaire (dons compris) en % du PIB	-4.7	-5.2	-3.4	-3.6	-2.9	-3.96%

Les inégalités de genre et de capital humain aggravent cette vulnérabilité. Alors que 78,2 % des ménages agricoles sont dirigés par des hommes, contre seulement 21,8 % par des femmes², celles-ci ne contrôlent ni la terre ni les revenus agricoles. De plus, le taux d’alphabétisation reste inférieur à 40 %, avec un écart marqué entre hommes (47%) et femmes (25%)³. Cette double contrainte limite la capacité du pays à développer un capital humain capable de diversifier l’économie et d’adopter des technologies résilientes. Dans ce contexte, la marginalisation des femmes et des jeunes représente une perte majeure de potentiel d’adaptation communautaire et de résilience locale.

Sur le plan macroéconomique, le déficit budgétaire, qui atteignait –5,2 % du PIB en 2022, devrait encore représenter –2,9 % en 2025, tandis que la dette publique approche 60 % du PIB⁴ en 2024. Dans un contexte de changement climatique, cette dépendance limite la marge de manœuvre budgétaire pour investir dans des infrastructures résilientes ou pour soutenir des filets sociaux face aux catastrophes climatiques. Aussi, la consolidation budgétaire amorcée devrait-elle s’accompagner d’une réorientation stratégique vers la résilience climatique, afin de ne pas compromettre les gains de croissance existants.

En effet, les tendances économiques observées montrent que la faiblesse structurelle de la croissance économique et la dégradation du capital naturel accroissent la vulnérabilité de la RCA aux impacts climatiques⁵. Le changement climatique agit comme un multiplicateur de risques, fragilisant encore davantage un pays déjà exposé aux crises sécuritaires et sociales. Pour inverser cette trajectoire, l’intégration des mesures d’adaptation et d’atténuation dans la planification budgétaire et macro-économique et leur mise en œuvre devient incontournable.

² ICASESS (2023) : Enquête ENA.

³ ICASESS (2021) : MICS6.

⁴ Banque Mondiale.

⁵ Banque Mondiale (2024) : Rapport National sur le Climat et le Développement.

B. VULNERABILITES CLIMATIQUES ACTUELLES ET FUTURES

La RCA connaît une transition d'un climat historiquement humide (1950-1980) vers un climat plus sec et instable, avec une baisse moyenne des précipitations annuelles de près de 400–500 mm par rapport aux décennies les plus humides, une augmentation du nombre de jours secs consécutifs (de 45 à 60 jours en moyenne, avec des pics au-delà de 70 jours), et une intensification récente des événements pluvieux extrêmes.

Tableau 3: Évolution des précipitations, événements extrêmes et sécheresses en RCA (1950-2023)
(Source : CKP, BM)

Période	Niveau de précipitations observé	Jours >50 mm	Jours secs consécutifs (max/an)
1950-1980	1 400 – 1 800 mm/an	0,1–0,2 j/an (pics isolés)	40–50 jours
1981-2000	1 400 – 1 600 mm/an,	0–0,1 j/an (faible)	45–55 jours
2001-2010	< 1 400 mm/an	0,1 j/an	50–60 jours
2011-2023	1 000 – 1 200 mm/an	0,2–0,4 j/an (hausse nette)	55–70+ jours
1950-2023 (global)	Baisse moyenne de 400–500 mm/an entre les décennies 1960-70 et 2010-20	0,1–0,2 j/an	45 → 60 jours (+0,1 à 0,2 j/an)

Ces évolutions traduisent une plus grande variabilité climatique, où la combinaison de moins de pluie, de pluies plus intenses et de sécheresses plus longues accroît les risques d'inondations, de pertes agricoles et de stress hydrique.

Tableau 4: Évolution des températures moyennes et des jours chauds en RCA (1950-2023)
(Source : CKP, BM)

Période	Température moyenne annuelle (°C)	Nombre de jours chauds (Tmax > 35 °C)
1950-1970	~25 °C	30-50 jours/an
1971-1990	25,2 – 25,6 °C	40-50 jours/an
1991-2010	25,8 – 26,2 °C	50-70 jours/an
2011-2023	26,3 – 27 °C	80-100 jours/an
1950-2023 (global)	+1,2 à +1,5 °C	Multiplication par 2 à 3

En ce qui concerne l'évolution des températures, la RCA est passée d'un climat chaud mais relativement stable (moyenne de 25 °C) à un climat nettement plus chaud (+1,5 °C en 70 ans), marqué par des extrêmes thermiques récurrentes. L'augmentation des températures moyennes et la multiplication par deux à trois du nombre de jours chauds⁶ confirment une dynamique de réchauffement structurel qui accentue les pressions sur la santé humaine, l'agriculture, les ressources en eau et les écosystèmes.

⁶ Les mêmes tendances sont observées sur l'index de chaleur qui est un indicateur qui combine température de l'air et humidité relative pour estimer la température ressentie.

Tableau 5: Hausse projetée de la température et de la précipitation en RCA par rapport à 1995-2014
(Source : CKP, BM)

Scénario SSP	Hausse Température (2035)	Hausse Température (2050)	Variation Précipitations (2035)	Variation Précipitations (2050)
SSP1-1.9 (très optimiste)	+0,9 °C	+1,3 °C	≈ 0 %	≈ 0 %
SSP1-2.6 (optimiste)	+0,9 °C	+1,3 °C	± 0 à -2 %	± 0 à -3 %
SSP2-4.5 (intermédiaire)	+1,5 °C	+2,2 °C	-2 % à -5 %	-5 % à -8 %
SSP3-7.0 (pessimiste)	+2,0 °C	+3,0 °C	-5 % à -8 %	-8 % à -12 %
SSP5-8.5 (très pessimiste)	+2,5 °C	+3,8 °C	-5 % à -10 %	-10 % à -15 %

D'ici 2035, les températures moyennes annuelles devraient augmenter de +0,9 °C à +2,5 °C, et d'ici 2050, cette hausse pourrait atteindre entre +1,3 °C et +3,8 °C selon les scénarios d'émissions. Cette élévation thermique se traduira par une intensification des vagues de chaleur, un stress thermique accentué et une augmentation des maladies liées à la chaleur. Les secteurs agricoles et pastoraux, qui constituent la base de l'économie et de la sécurité alimentaire, seront particulièrement vulnérables.

Concernant les précipitations, les scénarios sobres en carbone suggèrent une relative stabilité, mais les scénarios intermédiaires et pessimistes projettent une baisse allant de -2 % à -15 % d'ici 2050. Une telle diminution, couplée à une variabilité plus marquée, accentuera les sécheresses prolongées, réduira la disponibilité en eau potable et aggravera la dégradation des sols. Parallèlement, l'augmentation des épisodes de pluies intenses engendrera des risques d'inondations, de destruction d'infrastructures et d'érosion accélérée des sols. Ces extrêmes climatiques renforceront la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, notamment dans les zones rurales faiblement équipées pour faire face à ces aléas.

En résumé, la RCA est confrontée à un double défi climatique : un réchauffement marqué qui accentuera les pressions sanitaires et économiques, et une pluviométrie plus incertaine et globalement en baisse, qui fragilisera la sécurité alimentaire et hydrique. Si les scénarios optimistes laissent entrevoir des impacts limités, les trajectoires pessimistes projettent un futur où les risques climatiques pourraient se transformer en crises systémiques, compromettant la résilience des communautés et la stabilité socio-économique du pays.

IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

Les projections climatiques mettent en évidence des effets macroéconomiques différenciés selon les trajectoires de développement et le niveau d'adaptation du pays. Les résultats soulignent un enjeu central pour la RCA : le coût de l'inaction climatique est très élevé, avec des pertes cumulées de PIB pouvant atteindre près de 8 % d'ici 2050 et une aggravation forte de la pauvreté. À l'inverse, une trajectoire de développement résilient permet non seulement de réduire ces pertes mais aussi d'enclencher des gains économiques et sociaux, en limitant l'impact des aléas climatiques sur la croissance, le budget et le bien-être des populations.

Tableau 6: Impacts des trajectoires combinées humide/chaud » et « très chaud/sec » sur le PIB et la pauvreté d'ici 2050
(Source : RNCD-BM, 2024).

	Statut Quo-2050 ⁷	Scenario Aspirationnel-2050	Scénario aspirationnel Résilient au climat
Pertes PIB (%)	-1.7 à -7.8	0 à -5.2	-3.3 à +1.9
Impacts sur les taux de pauvreté (%)	+4.4 (+2,7 en milieu urbain et +5,9 en milieu rural)	+3 (+2,3 en milieu urbain et +3,8 en milieu rural)	+1.58 (+1,04 en milieu urbain et +2,13 en milieu rural)

En effet, dans un scénario de *statu quo* climatique à l'horizon 2050, la RCA subirait des pertes économiques significatives, avec une contraction du PIB comprise entre -1,7 % et -7,8 % (voir tableau 6). Ces pertes se répercuteraient directement sur les ménages, en particulier les plus vulnérables. Cette situation reflète la forte dépendance de l'économie à l'agriculture pluviale et aux ressources naturelles, très sensibles aux aléas climatiques. Dans un scénario aspirationnel non résilient, qui correspond à une trajectoire de développement économique sans mesures spécifiques d'adaptation au climat, les pertes de PIB resteraient élevées mais légèrement atténuées. L'augmentation de la pauvreté y serait également moins prononcée. Cela montre que même avec une croissance économique soutenue, les effets du changement climatique continueraient de peser lourdement sur la stabilité sociale et macroéconomique. En revanche, dans un scénario aspirationnel résilient au climat, l'économie pourrait limiter considérablement les pertes et même enregistrer des gains, avec un PIB oscillant entre -3,3 % et +1,9 % par rapport au scénario de référence, tandis que la hausse de la pauvreté serait contenue à +1,6 points seulement.

C. PROFIL DES EMISSIONS ET ABSORPTIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

L'analyse de la série 2010–2022, issue de la 4^e Communication nationale, révèle une structure d'émission dominée par le secteur agricole et une capacité d'absorption forestière exceptionnellement élevée⁸.

Sur la période 2010-2022 (voir figure 1), la tendance générale montre une baisse globale des émissions totales de GES d'environ 21.3 % (de 5067GgCO₂-éq à 3986GgCO₂-éq), résultat de la stagnation industrielle et des perturbations économiques et sécuritaires qui ont freiné la croissance et limité les activités émettrices. Mais elle coïncide aussi avec une émergence progressive des énergies renouvelables, notamment hydroélectriques et solaires, qui offrent une alternative durable à la biomasse et aux combustibles fossiles.

⁷ Dans le scénario SQ, la fragilité économique persiste et aucune réforme significative n'est engagée. Le scénario ASP prend pour hypothèse que des réformes économiques globales sont mises en œuvre et que des mesures proactives d'adaptation au changement climatique sont prises. Dans la variante « résilient au climat » de l'ASP (ASP-RC), la RCA investit dans des mesures d'adaptation ciblées.

⁸ Les données d'activités de la 4^{ème} CN ont été corrigées et/ou mises à jour pour les secteurs Energie, AFAT, PIUP, déchets sur la période 2010-2022.

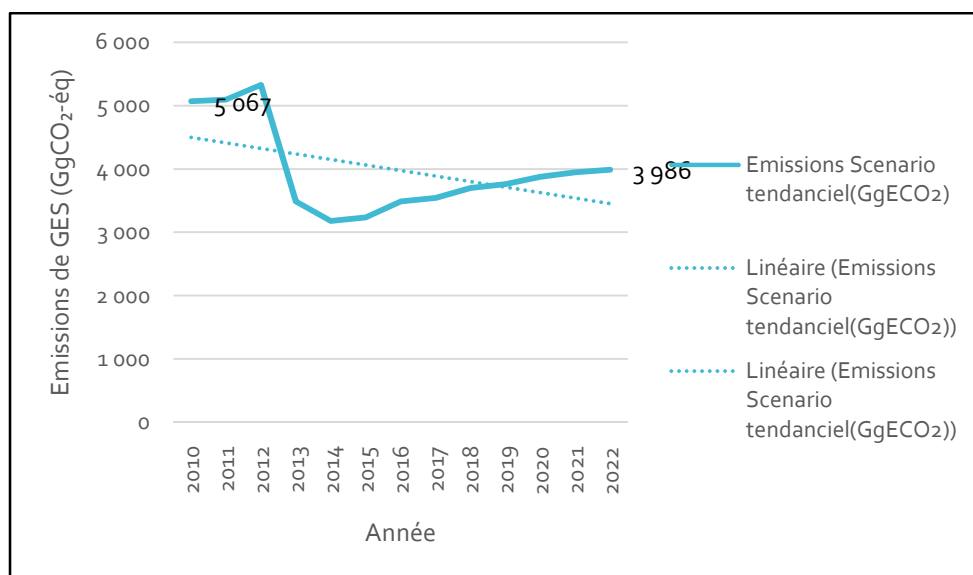


Figure 1: Evolution des émissions de GES de 2010 à 2022 en RCA

En 2022, sur un total de 3986GgCO₂-ék émis (soit 0.78t CO₂e par habitant), le secteur agricole concentre 75% des émissions nationales. Cette prédominance traduit la structure économique du pays, largement dominée par l'agriculture de subsistance, l'élevage et l'exploitation extensive des ressources naturelles. Les principales sources d'émissions proviennent de la fermentation entérique du cheptel et du brûlage des résidus agricoles. La forte dépendance aux pratiques traditionnelles, souvent peu mécanisées mais à faible rendement, accentue cette empreinte agricole. Les émissions du secteur Foresterie et Autres Utilisation de Terres, estimées à 737 GgCO₂-ék, proviennent principalement de la des feux de savanes ainsi que des changements d'affectation des terres (conversion des forêts en cultures ou pâturages). Bien que la RCA dispose encore d'un important capital forestier, ces émissions indiquent une pression croissante sur les ressources naturelles. Les pertes nettes de carbone dans ce secteur demeurent néanmoins partiellement compensées par les absorptions liées aux forêts naturelles et aux pratiques agroforestières, qui constituent un levier majeur de séquestration. Les secteurs de l'énergie et des procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) contribuent respectivement à 5.21 % et 0,99 % du total, traduisant la faible intensité énergétique du pays et l'absence d'activités industrielles lourdes. Le secteur des déchets demeure marginal, avec moins de 0,34 % des émissions, mais son importance tend à croître avec la croissance urbaine et le brûlage non contrôlé des déchets en l'absence de systèmes de gestion intégrée.

Ainsi, le profil d'émissions de la RCA reste typique d'un pays à faible revenu, où les émissions proviennent principalement des activités de subsistance plutôt que d'un appareil productif moderne.

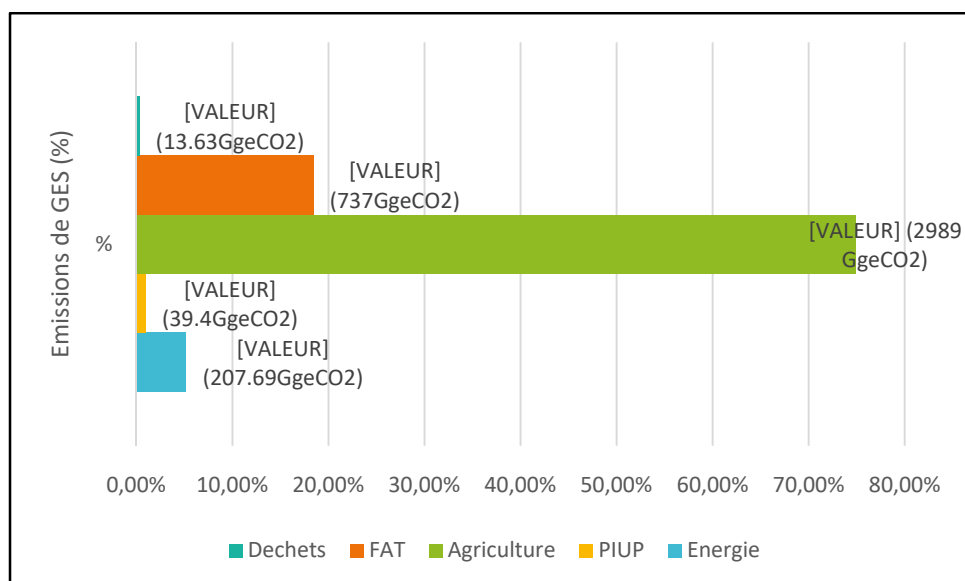


Figure 2: Etat des émissions de GES en RCA en 2022

En parallèle, le secteur “Foresterie et Autres Utilisations des Terres” (FAT) affiche une absorption nette de $-394\,624\text{GgCO}_2\text{-}\text{eq}$ en 2022 avec une variation marginale d’environ $-0,16\%$ sur la période 2010-2022 (voir figure 3). Cette capacité de séquestration est le reflet direct de l’immense patrimoine forestier centrafricain, estimé à plus de la moitié du pays.

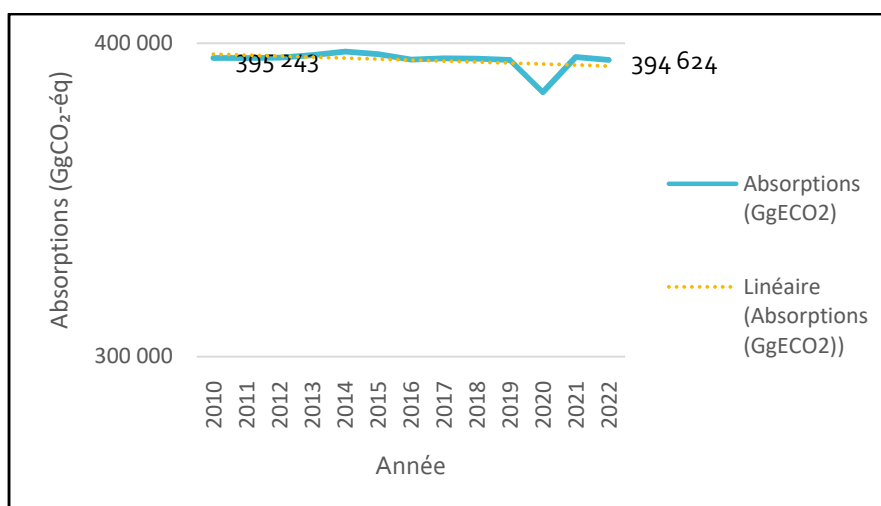


Figure 3: Evolution des absorptions de GES de 2010 à 2022 en RCA

Cette stabilité s’explique par plusieurs facteurs structurels. D’une part, la faible densité de population limite la pression sur les terres agricoles et réduit la déforestation à grande échelle. D’autre part, la faible industrialisation et le ralentissement économique provoqué par les crises politiques et sécuritaires ont contribué à préserver la couverture forestière, en réduisant la conversion des terres et la consommation d’énergie fossile. Enfin, la régénération naturelle de vastes zones forestières,

parfois laissées en friche à la suite des déplacements de populations, a renforcé la résilience des écosystèmes.

Ces chiffres confirment que la RCA constitue un puits net de carbone à l'échelle régionale. En effet, pour chaque tonne de CO₂ émise, les écosystèmes forestiers du pays en absorbent près de cent. Ce bilan exceptionnel illustre la contribution du pays à la régulation climatique du bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie.

La RCA reste un acteur clé de la neutralité carbone régionale, mais cette situation demeure fragile. Les pressions anthropiques croissantes — déforestation, feux de brousse, agriculture itinérante, exploitation non durable du bois — menacent la stabilité des puits de carbone.

III. ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

VISION ATTENUATION 2035

La République centrafricaine ambitionne de construire d'ici 2035 une économie bas carbone, forestière et inclusive, où l'énergie est propre et accessible à tous, et les écosystèmes restaurés garantissent la résilience climatique des communautés vulnérables, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, et des peuples autochtones.

L'objectif global est de réduire la croissance des émissions de GES de 17 % par rapport à la trajectoire tendancielle, tout en renforçant le rôle de puits de carbone de ses forêts et terres agricoles.

SCENARIO TENDANCIEL BAU (2010-2035)

L'analyse du scénario tendanciel (BAU) des émissions de gaz à effet de serre (GES) en République centrafricaine sur la période 2025–2035 montre une croissance progressive et soutenue des émissions, traduisant la poursuite du modèle actuel de développement sans mise en œuvre de mesures d'atténuation supplémentaires.

Entre 2025 et 2035, les émissions totales passeraient de 4442GgCO₂-éq à 5585GgCO₂-éq, soit une hausse d'environ 25.7% en une décennie. Cette trajectoire traduit la poursuite d'un modèle de croissance encore fortement dépendant des ressources fossiles et la stagnation des pratiques agricoles traditionnelles, dans un contexte où les politiques de transition énergétique demeurent encore limitées. L'augmentation moyenne annuelle est estimée à 2,32 %, reflétant une dynamique économique soutenue mais peu décarbonée. Cette tendance, si elle se confirme, rendrait plus difficile l'atteinte des objectifs de la CDN 3.0 et du Plan National de Développement 2024–2028, qui visent une croissance plus verte et résiliente.

Le secteur agricole reste le principal contributeur aux émissions, représentant environ 69% du total national en 2035. Ses émissions augmenteraient, passant de 3225 GgCO₂-éq en 2025 à 3839 GgCO₂-éq en 2035, soit une croissance de 19 %. Le secteur de l'énergie devrait connaître une hausse importante, avec des émissions passant de 292GgCO₂-éq en 2025 à 374GgCO₂-éq en 2035, soit une progression de 28 %. Cette évolution traduit l'augmentation continue des usages domestiques et de la consommation de combustibles fossiles. La forte dépendance au bois-énergie et aux combustibles fossiles demeure la principale contrainte à la décarbonation du secteur. La plus importante hausse devrait être notée dans le secteur de la foresterie et autres terres (FAT) qui passe de 863 GgCO₂-éq en 2025 à 1 285 GgCO₂-éq en 2035, soit une hausse de 49 % sur dix ans, avec une croissance moyenne annuelle de 42 GgCO₂-éq. Cette progression reflète la pression continue sur les écosystèmes forestiers, liée à la déforestation pour l'agriculture et le bois-énergie, les feux de savanes, et la dégradation progressive des forêts secondaires.

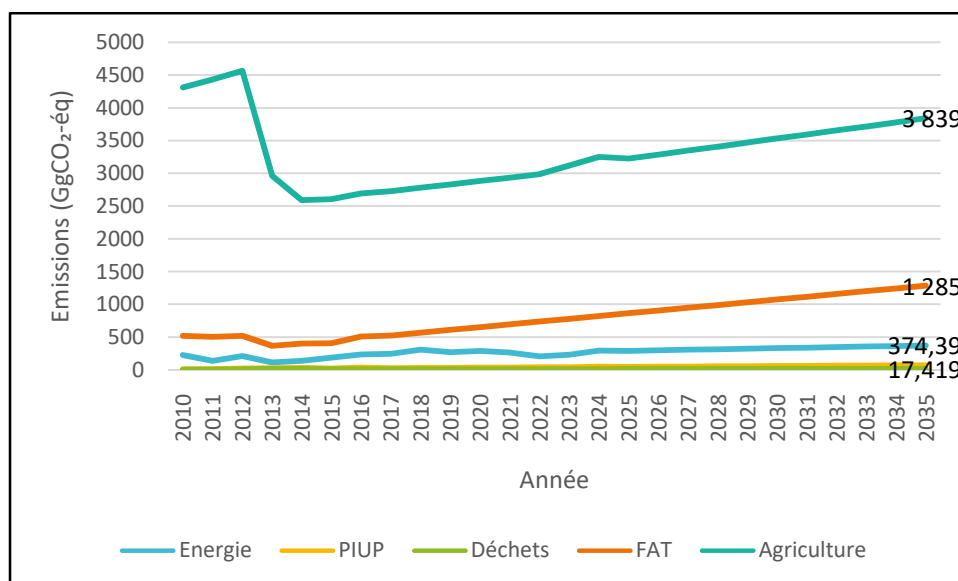


Figure 4: Emissions de GES-Scenario Tendanciel 2010-2035

Tableau 7: Emissions de GES en 2025, 2030 et 2035 (Scenario tendanciel)

SECTEUR	Emissions GES (GgeCO2) Année 2025	Emissions GES (GgeCO2) Année 2030	Emissions GES (GgeCO2) Année 2035
Energie	292	333	374
PIUP	47	58	69
Agriculture	3225	3532	3839
FAT	863	1074	1285
Déchets	15	16	17
Total	4442	5013	5585

Par ailleurs, selon les projections, les absorptions de gaz à effet de serre (GES) sur la période 2025–2035 devraient passer de 391 251GgCO₂-éq en 2025 à 387 844GgCO₂-éq en 2035. Cette évolution traduit une baisse globale de 0,87 % sur dix ans, soit une perte moyenne annuelle d'environ 340 GgCO₂-éq. Les valeurs observées reflètent une quasi-stagnation des absorptions nationales, ce qui est typique d'un scénario tendanciel sans politiques forestières renforcées. Malgré cette légère diminution, la RCA devrait demeurer l'un des plus importants puits de carbone d'Afrique centrale.

MESURES D'ATTENUATION

Pour infléchir la tendance à la hausse des émissions de gaz à effet de serre, la République centrafricaine compte engager une transition progressive vers un modèle de développement bas carbone reposant sur des mesures intégrées dans les principaux secteurs émetteurs : Energie, Agriculture-Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT), Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), Déchets. Ces mesures constitueraient un levier majeur pour ralentir la croissance des

émissions d'ici 2035, tout en soutenant une croissance économique durable, sobre en carbone et socialement inclusive.

ENERGIE

Le secteur de l'énergie en République centrafricaine s'est progressivement doté, au cours des dernières années, d'un ensemble cohérent de documents stratégiques et de planification traduisant la volonté du Gouvernement d'assurer une meilleure gouvernance du secteur, d'améliorer l'accès à l'électricité et de favoriser la transition vers un système énergétique durable et inclusif.

- En 2020, le Document de Politique Energétique Décentralisé 2020-2030 ;
- En 2022, le Plan Directeur et le Programme d'Investissement pour l'Electrification Nationale de la RCA à l'horizon 2040, et la Lettre de Politique et la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité en milieu rural à l'horizon 2035 ;
- En 2023, le Document de Politique du Secteur Energétique (DPSE) actualisé ;
- Le Gouvernement s'engage à finaliser en 2025, la politique d'électrification rurale et le plan d'investissement.

En s'appuyant sur ces instruments de pilotage sectoriel, la CDN 3.0 se mettre en œuvre plusieurs mesures d'atténuation dans les sous-secteurs Energies traditionnelles, électricité, énergies renouvelables, électrification rurale. Le tableau ci-dessous résume les mesures par sous-secteur., en fixant des cibles pour 2030 et 2035, et en déclinant les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces cibles.

Tableau 8: Mesures d'atténuation dans le sous secteur Energies traditionnelles

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030&– 2035)	Actions associées
Scenario inconditionnel			
Réduction de la dépendance aux énergies traditionnelles.	Part de la biomasse dans la consommation énergétique totale des ménages.	Référence (2025) : 92% Cibles : • 90% en 2030 • 85%en 2035	Déploiement de : • 28 000 foyers améliorés bois efficients (rural), 24 000 foyers améliorés charbon de bois efficients (urbain) et 10 000 bonbonnes LPG d'ici 2030. • 108500 foyers améliorés bois efficients (rural), 93000 foyers améliorés charbon de bois efficients (urbain) et 41000 bonbonnes LPG d'ici 2035. Réformes et incitations : exonération de droits/TVA sur GPL et simplification des agréments, formation des artisans sur la fabrication des

				foyers améliorés.
				Ciblage prioritaire : femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, et peuples autochtones.
Scenario conditionnel				
Réduction de la dépendance aux énergies traditionnelles.	Part de la biomasse dans la consommation énergétique totale des ménages.	Référence (2025) : 92% Cibles : • 85 % en 2030 • 80% en 2035		98000 foyers améliorés bois efficaces (rural), 84000 foyers améliorés charbon de bois efficaces (urbain) et 37 000 bonbonnes LPG d'ici 2030. 186 000 foyers améliorés bois efficaces (rural), 159 000 foyers améliorés charbon de bois efficaces (urbain) et 70 000 bonbonnes LPG d'ici 2035. - Ciblage prioritaire : femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, et peuples autochtones.

Tableau 9: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Electricité

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030&– 2035)	Actions associées
Scenario inconditionnel			
Diversification des sources de production d'énergie propre.	Part des ENR dans le mix électrique (%) national en capacités installées.	Référence (2025) : 80% Cibles : • 82 % en 2030 • 85 % en 2035	Réhabilitation et équipement/ extension des barrages existants (Boali I&équipement de 10-20 MW au niveau de Boali 3) + Lancement de petites centrales hydro (5-10 MW) pour zones rurales + Déploiement de mini-grids solaires hybrides (2-11 MW au total), pour un total de 17MW d'ici 2030 et 41MW d'ici 2035.
Scenario conditionnel			
Diversification des sources de production d'énergie propre.	Part des ENR dans le mix électrique (%) national en capacités installées.	Référence (2025) : 80% Cibles : • 90 % en 2030 • 95 % en 2035	Déploiement d'un total de 26MW d'ici 2030 et 55MW d'ici 2035.

Tableau 10: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Efficacité Energétique

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030–2035)	Actions associées
Scenario inconditionnel			
Efficacité Energétique.	Nombre d'unités d'éclairage à efficacité énergétique dans les ménages	Référence (2025) : 69760 Cibles : 126 400 en 2030 276 400 en 2035	Déploiement de 56600 unités supplémentaires dans les ménages d'ici 2030 et 150000 d'ici 2035. Ciblage prioritaire : ménages dirigés par les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, et les peuples autochtones. Intégration des clauses d'efficacité énergétique dans les marchés publics + Mise en place un système de labellisation/certification des produits efficaces + Soutien aux importations via des lignes de crédit vert (banques locales, fonds multilatéraux).
Scenario conditionnel			
Efficacité Energétique.	Nombre d'unités d'éclairage à efficacité énergétique dans les ménages	Référence (2025) : 69760 Cibles : 252700 en 2030 518100 en 2035	Déploiement de 182900 unités dans les ménages d'ici 2030 et 265400 supplémentaires d'ici 2035. Ciblage prioritaire : ménages dirigés par les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, et les peuples autochtones.

Les projections présentées ci-après (figure 5 et tableau 11) traduisent les effets attendus de la mise en œuvre progressive de ces mesures d'atténuation prévues dans la CDN 3.0 et dans les stratégies sectorielles du domaine Energie. Ainsi, les trajectoires modélisées selon les trois scénarios — tendanciel, atténuation inconditionnelle et atténuation conditionnelle — illustrent les niveaux différenciés d'efforts déployés par la République Centrafricaine.

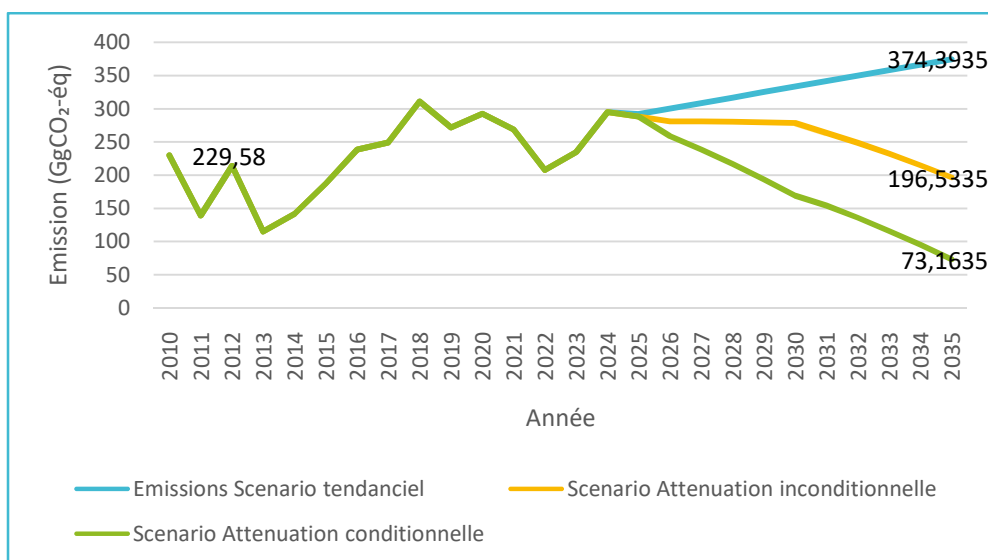


Figure 5: Emissions du secteur de l'Energie entre 2010 et 2035
(Tendanciel-Inconditionnel-Conditionnel)

Tableau 11: Evolution des émissions projetées dans le secteur de l'Energie(Horizons 2025, 2030 et 2035)

Année	Émissions – Scénario tendanciel (GgeCO ₂)	Scénario inconditionnel (GgeCO ₂)	Réduction vs tendanciel (%)	Scénario conditionnel (GgeCO ₂)	Réduction vs tendanciel (%)
2025	292	292	–	292	–
2030	333	278	-16,5 %	169	-49,2 %
2035	374	197	-47,5 %	73	-80,5 %

L'analyse des projections d'émissions dans le secteur de l'énergie met en évidence une divergence progressive entre les trois scénarios étudiés — tendanciel, atténuation inconditionnelle et atténuation conditionnelle — traduisant l'effet différencié des politiques de réduction des émissions selon leur degré de mise en œuvre et d'appui international.

À l'horizon 2030, le scénario inconditionnel permettrait déjà une réduction d'environ 16,5 % des émissions par rapport à la trajectoire tendancielle, reflétant les effets des mesures nationales mises en œuvre sur la base des ressources internes, telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique, le déploiement progressif de foyers améliorés et l'intégration accrue des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Toutefois, la portée de ces actions reste limitée sans appui additionnel. Le scénario conditionnel illustre la mise en œuvre complète du potentiel d'atténuation du secteur énergétique. Les émissions chutent de 49% en 2030 et 80.5% en 2035. Cette trajectoire traduit un basculement structurel vers une économie résiliente et décarbonée.

L'analyse comparée des trois courbes montre que les efforts d'atténuation produisent des gains substantiels : entre les scénarios tendanciel et conditionnel, l'écart d'émissions atteint près de 300 GgCO₂-équ en 2035. Ce différentiel correspond au potentiel d'atténuation mobilisable par la RCA dans ce domaine si les conditions de financement, de gouvernance et de technologie sont réunies.

AGRICULTURE

Dans le domaine de l'agriculture, la politique de la RCA repose sur une architecture évolutive :

- La Stratégie de développement rural et agricole (SDRASA, 2011–2015) : Document stratégique visant la relance du secteur via un modèle intégré « agro-sylvo-pastoral » a précédé et alimenté la formulation du PNIASAN.
- Le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2013 (PNIASAN), conçu et aligné sur la Déclaration de Maputo et les orientations du NEPAD/P3A, propose un cadre global d'investissement pour renforcer la production agricole, la sécurité alimentaire, les infrastructures rurales, la recherche, et le soutien aux organisations paysannes. Il fixe des indicateurs de résultats mesurables : croissance du PIB agricole, volume des productions, réduction de l'insécurité alimentaire, etc.

Tableau 12: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Agriculture

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030–2035)	Actions associées
Scénario inconditionnel			
Agriculture durable	Quantité d'engrais organiques utilisés par les ménages agricoles, incluant les ménages dirigés par les femmes et les jeunes.	Référence (2025) : 1775 t Cibles : • 3000 t en 2030 • 4200t en 2035	Création de 20 plateformes de compostage équipées (une par département agricole ou sous-préfecture). Formation de 1 000 producteurs (60% de femmes et de jeunes) aux techniques de compostage rapide. Créer 40 coopératives vertes de compostage, dont 60% dirigées par des femmes et des jeunes. Mise en place d'une base nationale de données sur la production et l'utilisation des engrais organiques.
Scénario conditionnel			
Agriculture durable	Quantité d'engrais organiques utilisés par les ménages agricoles, incluant les ménages dirigés par les femmes et les jeunes.	Référence (2025) : 1775 t Cibles : • 3600 t en 2030 • 5020 ha en 2035	Création de 50 plateformes de compostage équipées (une par département agricole ou sous-préfecture). Formation de 2 000 producteurs (60% de femmes et de jeunes) aux techniques de compostage rapide. Créer 100 coopératives vertes de compostage, dont 60% dirigées par des femmes et jeunes.

Tableau 13: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Agroforesterie

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030– 2035)	Actions associées
Scénario inconditionnel			
Agroforesterie de substitution (évitement brûlis/déforestation)	Superficies agroforestières annuelles	Référence (2025) : 2000 ha	Mise en place de pépinières locales d’espèces agroforestières.
		Cibles : • 13 951 ha en 2030 • 29 943 ha en 2035	Former 5 000 producteurs (60% de femmes et de jeunes) sur la gestion des systèmes agroforestiers. Identifier et reboiser 28 000 ha de terres dégradées avec systèmes agroforestiers mixtes.
Scénario conditionnel			
Agroforesterie de substitution (évitement brûlis/déforestation)	Superficies agroforestières annuelles	Référence (2025) : 1100 ha	Former 10 000 producteurs (60% de femmes et de jeunes) sur la gestion des systèmes agroforestiers.
		Cibles : • 15 047en 2030 • 35 121 ha en 2035	Identifier et reboiser 33 000 ha de terres dégradées avec systèmes agroforestiers mixtes. Déployer un système SIG/GPS pour le suivi des parcelles agroforestières.

L'évolution des émissions projetées dans le secteur de l'agriculture résulte directement de la mise en œuvre progressive des mesures d'atténuation prévues dans les stratégies sectorielles et la CDN 3.0. Les scénarios présentés ci-dessous traduisent différents niveaux d'engagement et d'appui à ces politiques, permettant d'évaluer l'impact potentiel des efforts nationaux et du soutien international sur la réduction des émissions agricoles à moyen et long terme.

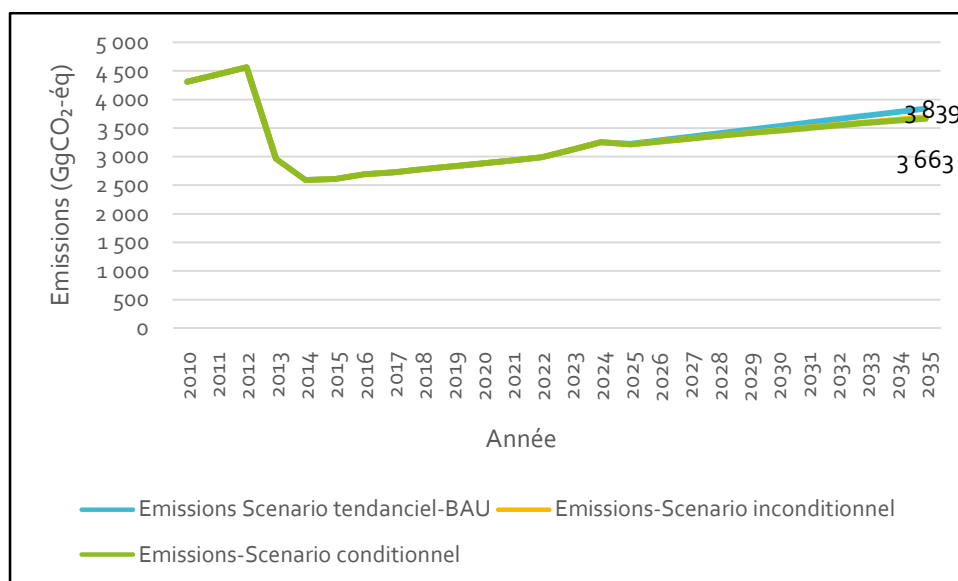


Figure 6: Emissions du secteur de l'Agriculture entre 2010 et 2035

Tableau 14: Evolution des émissions projetées dans le secteur de l'Agriculture (Horizons 2025, 2030 et 2035)

Année	Émissions Scénario tendanciel (GgCO ₂ -équ)	– Scénario inconditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Scénario atténuation Réduction vs tendanciel (%)	Scénario atténuation conditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Réduction vs tendanciel (%)
2025	3 225	3 225	-	3 225	-
2030	3 532	3 532	-1.98 %	3 456	-2.13 %
2035	3 839	3 839	-3,90 %	3 663	-4.57%

L'analyse comparative des trois trajectoires d'émissions du secteur agricole met en évidence une augmentation de 19 % des émissions sur dix ans, selon le scénario tendanciel, en raison la dépendance persistante à des pratiques traditionnelles à forte intensité d'émissions (brûlis, gestion inefficace des déjections animales, absence d'amendements organiques stabilisés).

Les scénarios inconditionnel et conditionnel montrent que les mesures d'atténuation actuellement prévues —pratiques agroforestières, introduction progressive de la fertilisation organique — limitent la croissance des émissions, mais sans inverser la tendance. Ces résultats soulignent une atténuation progressive mais encore insuffisante pour aligner le secteur agricole sur les trajectoires compatibles avec la neutralité carbone à long terme. Elles démontrent en même temps le potentiel existant dans la réduction des émissions de GES dans ce domaine.

FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (FAT)

Dans le domaine de la Foresterie, la République centrafricaine a engagé depuis plusieurs années un ensemble de réformes stratégiques visant à concilier la gestion durable des forêts et la lutte contre les changements climatiques. Ces efforts s'inscrivent dans une vision intégrée de la gestion du territoire, de la gouvernance environnementale et du développement local. Dans ce domaine, la REDD+ sert de boussole climat-forêts. La Stratégie nationale REDD+ (2021) précise les axes d'intervention contre la déforestation et la dégradation (aménagement du territoire, alternatives économiques, gouvernance) et propose un Système national de surveillance des forêts/MNV pour mesurer les résultats. Le Cadre national d'investissement REDD+ 2020–2025 traduit ces options en programmes, notamment sur la planification territoriale et la sécurisation foncière. Sur le plan international, la gouvernance du bois exporté est encadrée par l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT conclu avec l'Union européenne. La CDN 3.0 se positionne comme un instrument d'opérationnalisation de ces politiques, en proposant les mesures et actions suivantes.

Tableau 15: Mesures d'atténuation dans le sous-secteur Foresterie et Autres Utilisations des Terres (FAT)

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030–2035)	Actions associées
Scénario inconditionnel			
Déforestation évitée	Part de l'agriculture sur brulis dans la déforestation	Référence (2025) : 90% Cibles : • 83 % en 2030 • 77% en 2035.	Cf actions sur la réduction de la dépendance aux énergies traditionnelles & Agroforesterie de substitution
Scénario conditionnel			
Déforestation évitée	Part de l'agriculture sur brulis dans la déforestation	Référence (2025) : 90% Cibles : • 77 % en 2030 • 69% en 2035.	Cf actions sur la réduction de la dépendance aux énergies traditionnelles & Agroforesterie de substitution

La figure illustre la trajectoire d'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues du secteur FAT (Forêts et Autres Terres) sur la période 2010-2035. Ce secteur concentre les activités de déforestation, de dégradation forestière, de conversion des terres et de pratiques agricoles extensives telles que le brûlis. Ces dynamiques font du FAT un contributeur significatif aux émissions nationales, mais aussi un levier essentiel de réduction et de séquestration de carbone à long terme.

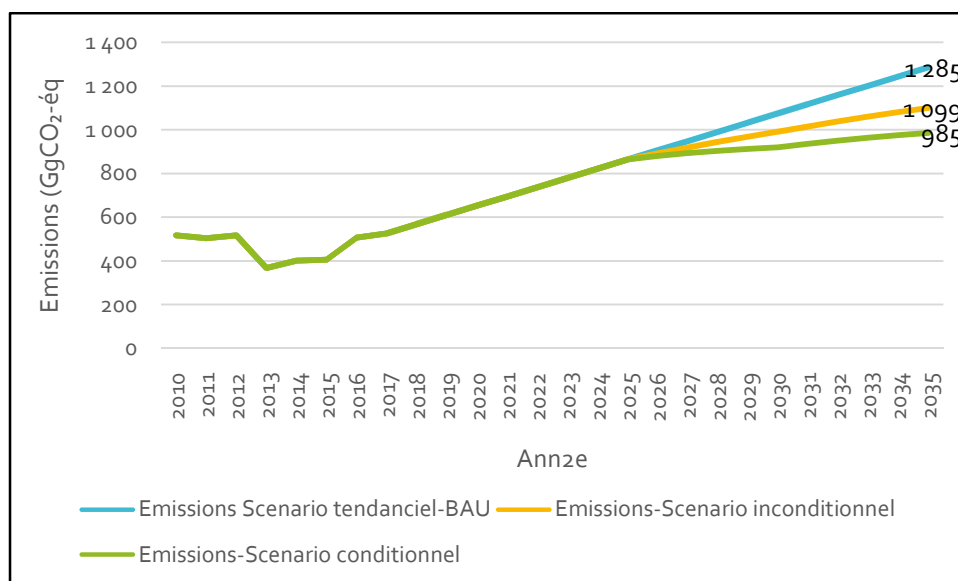


Figure 7: Emissions du secteur FAT entre 2010 et 2035

Tableau 16 : Evolution des émissions projetées dans le secteur FAT (Horizons 2025, 2030 et 2035)

Année	Émissions Scénario tendanciel (GgCO ₂ -équ)	– Scénario atténuation inconditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Réduction vs tendanciel (%)	Scénario atténuation conditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Réduction vs tendanciel (%)
2025	863	863	-	863	-
2030	1 074	991	-7.78 %	919	-14.44 %
2035	1 235	1099	-14,44 %	935	-23.33%

Dans le scénario tendanciel qui prolonge les dynamiques actuelles sans mesures supplémentaires ; les émissions passent de 863 GgCO₂-équ en 2025 à 1 235 GgCO₂-équ en 2035, soit une augmentation de plus de 40 % en dix ans. Sous la configuration du scénario d’atténuation, les émissions atteignent 991 GgCO₂-équ en 2030 et 1 099 GgCO₂-équ en 2035, correspondant à des réductions de 7,8 % et 14 % par rapport au scénario tendanciel. Dans l’hypothèse d’une mise en œuvre renforcée des mesures dépendantes du financement international, les émissions sont réduites à 919 GgCO₂-équ en 2030 puis 935 GgCO₂-équ en 2035, soit des baisses respectives de 14,4 % et 23,3 % par rapport à la tendance de référence.

Ces dynamiques montrent que le secteur FAT demeure à la fois source et solution dans la lutte contre les changements climatiques. La tendance observée jusqu’en 2035 souligne l’urgence de renforcer les politiques de gestion durable des terres et de mobiliser des financements verts afin de transformer les engagements conditionnels en résultats concrets.

PROCEDES INDUSTRIELS ET UTILISATION DES TERRES (PIUP)

En RCA, la contribution aux émissions de gaz à effet de serre dans le domaine PIUP provient quasi exclusivement du sous-secteur réfrigération/climatisation (RAC), notamment via les HFC dans les climatiseurs et réfrigérateurs importés. Les autres usages (SF₆ dans réseaux électriques, NF₃ en électronique) sont marginaux ou absents.

Bien que les F-gases (HFC, PFC, SF₆, NF₃) ne constituent pas un poste majeur à l'échelle de l'économie et de l'environnement centrafricains, la CDN 3.0 mesure dans sa stratégie climat son empreinte liée aux appareils contenant des gaz fluorés (comme certains dispositifs de réfrigération, climatisation, etc.), notamment en favorisant le recours à des équipements plus efficaces ou à des alternatives moins nocives. Cette démarche témoigne d'une prise en compte de toutes les sources d'émissions, même mineures.

Tableau 17: Mesures d'atténuation dans le secteur PIUP

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030&– 2035)	Actions associées
Scénario inconditionnel			
Substitution progressive des gaz frigorigènes à fort Potentiel de réchauffement global (PRG)	Niveau d'utilisation annuelle des HFC dans la réfrigération	Référence (2025) : 14.55t Cibles : 12t en 2030 13t 2035	Ratification et mise en œuvre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal. Réglementation sur l'importation des équipements. Intégration dans les programmes de santé (vaccins) et agricoles (stockage de denrées) des solutions solaires bas-PRG.
	Utilisation dans la climatisation. Mobile	Référence (2025) : 36.15t Cibles : 43t en 2030 47t 2035	Taxes incitatives sur les importations d'appareils utilisant des HFC à PRG > 1000 (ex. R-410A, R-404A).
Scénario conditionnel			
Substitution progressive des gaz frigorigènes à fort Potentiel de réchauffement global (PRG)	Niveau d'utilisation annuelle dans la réfrigération	Référence (2025) 14.55t Cibles : 10t en 2030 09t 2035	Etablissement d'un programme national de certification des frigoristes. Mise en place d'un premier centre de récupération/régénération (R&R) à Bangui pour éviter les rejets en fin de vie.
	Utilisation dans la climatisation. Mobile :	Référence (2025) : 36.15t Cibles : 37.34t en 2030 35.24t 2035	Réduction des droits de douane sur les équipements verts (R-290, R-600a, R-32).

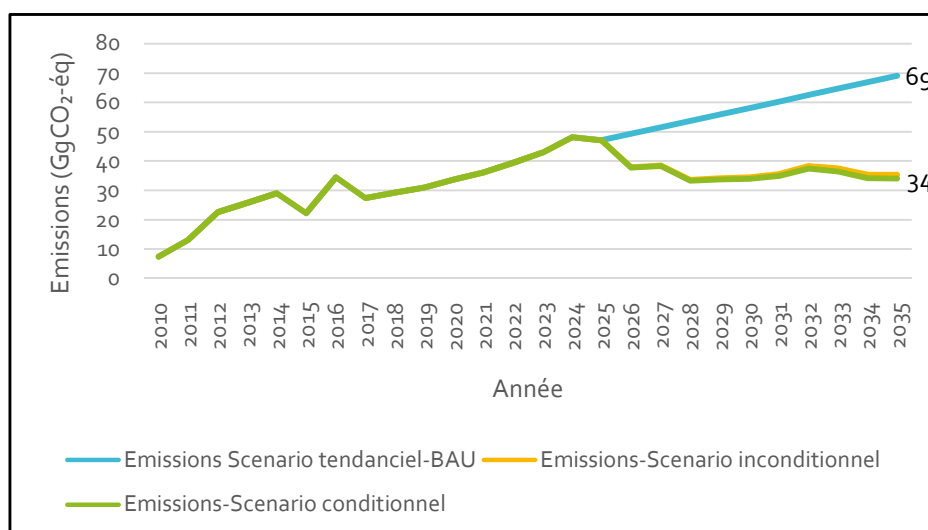


Figure 8: Emissions du secteur PIUP entre 2010 et 2035

Tableau 18: Evolution des émissions projetées dans le secteur PIUP (Horizons 2025, 2030 et 2035)

Année	Émissions Scénario tendanciel (GgCO ₂ -équ)	– Scénario inconditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Réduction vs tendanciel (%)	Scénario atténuation conditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Réduction vs tendanciel (%)
2025	47	47	–	47	–
2030	58	34	-40.65 %	34	-41,65 %
2035	69	35	-48.86 %	34	-50,67 %

Dans le scénario tendanciel, les émissions issues du secteur PIUP augmentent progressivement sous l'effet de la croissance du parc d'équipements et de la demande en confort thermique. Sans mesures d'atténuation additionnelles, les émissions connaîtraient une hausse structurelle de près de 46 % sur la période. Cette trajectoire reflète une dépendance persistante aux technologies utilisant des HFC à fort PRG.

Dans le scénario inconditionnel, les émissions seraient réduites de 40 à 49 % par rapport au scénario tendanciel, traduisant l'effet combiné de la régulation du marché des fluides frigorigènes, de la sensibilisation des utilisateurs, et d'une meilleure maintenance des équipements. Néanmoins, ces mesures demeurent limitées face au coût élevé des alternatives à faible PRG et à la faiblesse du cadre institutionnel de suivi (MNV) pour les HFC.

Le scénario conditionnel introduit un changement plus marqué, grâce à l'adoption accélérée de technologies propres. Dans cette hypothèse, la substitution progressive des HFC par des réfrigérants naturels (CO₂, NH₃, hydrocarbures légers) ou par des HFO à très faible PRG conduit à une réduction plus importante des émissions.

DECHETS

La RCA dispose d'un socle politique et réglementaire en matière de gestion des déchets, fondé sur le Code de l'Environnement et plusieurs plans sectoriels :

- Le Plan national de gestion des déchets issus des activités de santé (PNGDIAS), révisé en 2007, qui encadre la gestion des déchets biomédicaux et hospitaliers ;
- Des directives nationales sur les déchets solides urbains intégrées dans la Stratégie nationale de développement durable ;
- Des projets pilotes de gestion intégrée des déchets à Bangui et dans certaines villes secondaires, souvent soutenus par les partenaires techniques et financiers.

Sur le plan institutionnel, la responsabilité de la gestion des déchets incombe au ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, en collaboration avec les collectivités locales, en particulier la mairie de Bangui.

Le secteur des déchets est une opportunité d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) en RCA, compte tenu de la prédominance des décharges à ciel ouvert, de la combustion non contrôlée et de l'absence de filières de valorisation.

Toutefois, la proposition actuelle de mesures d'atténuation ne s'avère pas pertinente dans le contexte national. En effet, les options envisagées — telles que la mise en décharge contrôlée ou la stabilisation biologique des déchets organiques — supposent des infrastructures de collecte, de tri et de couverture inexistante à ce jour. Leur mise en œuvre partielle, sans système de captage ou de valorisation du biogaz, conduit paradoxalement à une augmentation des émissions de méthane (CH₄), principal gaz à effet de serre du secteur.

Dans les conditions actuelles de gestion — dominées par le brûlage à l'air libre et la décomposition anaérobie en dépotoirs ouverts — toute transformation incomplète du mode de traitement risque de remplacer un flux de CO₂ issu de la combustion par un flux plus important de CH₄, dont le pouvoir réchauffant global est 28 fois supérieur. Ainsi, la sécurisation de la chaîne de gestion des déchets, le renforcement des capacités municipales et la planification des actions d'adaptation (hygiène, santé, drainage, résilience urbaine) demeurent plus pertinents que les mesures d'atténuation inadaptées au contexte technique et institutionnel actuel.

EMISSIONS GLOBALES

La Figure 9 présente l'évolution des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) de l'économie nationale entre 2010 et 2035, intégrant l'ensemble des secteurs (énergie, agriculture, foresterie, déchets et autres usages des terres). L'objectif est d'apprécier la trajectoire d'émissions selon les trois scénarios.

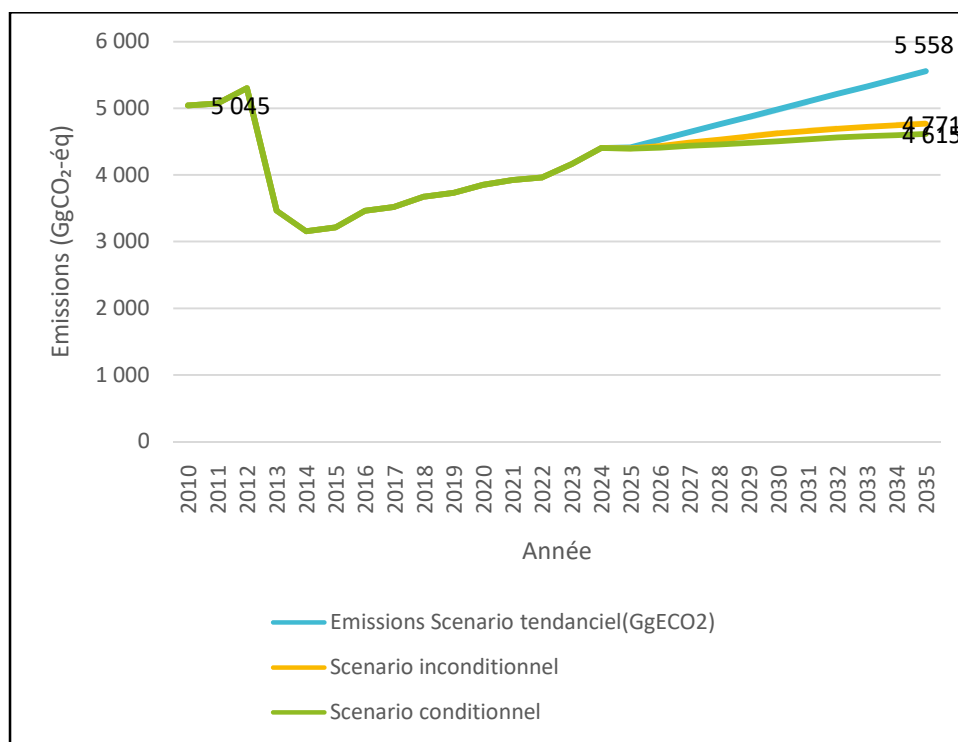


Figure 9: Emissions Globales entre 2010 et 2035

Tableau 19: Evolution des émissions projetées globales (Horizons 2025, 2030 et 2035)

Année	Émissions Scénario tendanciel (GgCO ₂ -équ)	– Scénario inconditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Scénario atténuation	Réduction vs tendanciel (%)	vs Scénario atténuation conditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Réduction vs tendanciel (%)
2025	4 417	4 417		–	4 417	–
2030	4 988	4 625		-7.27 %	4 504	-9.68 %
2035	5 558	4 771		-14.16 %	4 615	-16.97 %

L'évolution des émissions agricoles entre 2025 et 2035 traduit la trajectoire d'un secteur encore fortement dépendant de pratiques traditionnelles, mais engagé dans une transition progressive vers des modes de production plus durables. Les projections montrent trois chemins possibles — tendanciel, inconditionnel et conditionnel — qui reflètent différents niveaux d'efforts d'atténuation et de transformation structurelle du secteur.

Dans le scénario tendanciel, les émissions augmentent régulièrement au fil de la décennie, passant d'environ 4 417GgCO₂-éq en 2025 à 5 558GgCO₂-éq en 2035. Cette hausse de près de 26 % illustre la poursuite du modèle agricole actuel, dominé par l'expansion extensive des terres cultivées, la faible utilisation d'intrants organiques, et la prévalence de la culture sur brûlis. Cette trajectoire est typique d'un développement agricole non régulé, où la pression démographique et la demande agricole stimulent une augmentation des surfaces exploitées, au détriment de la productivité et de la durabilité environnementale.

Le scénario inconditionnel, qui repose sur les efforts internes de la RCA, parvient à ralentir la croissance des émissions sans toutefois l'inverser. Les émissions atteignent environ 4 771GgCO₂-éq en 2035, soit une réduction de près de 14 % par rapport à la tendance de référence. Ce résultat découle de la diffusion progressive de pratiques énergétiques sobres en carbone et des politiques d'infléchissement de l'agriculture sur brulis. Ces initiatives témoignent d'une volonté de transformation du secteur, mais leur mise en œuvre reste limitée par le manque de ressources financières et techniques à l'échelle nationale.

En revanche, le scénario conditionnel, soutenu par des appuis financiers et technologiques extérieurs, offre une perspective plus ambitieuse. Il conduit à une réduction d'environ 17 % des émissions d'ici 2035, soit plus de 900 GgCO₂-éq évités par rapport au scénario tendanciel. Cette performance repose essentiellement sur un secteur énergétique à faible empreinte de carbone et une foresterie durable.

L'analyse démontre par ailleurs que le secteur agricole possède un potentiel d'atténuation important qui requiert des investissements additionnels. Ainsi, l'agriculture apparaît à la fois comme un défi et une opportunité pour la transition climatique du pays. La consolidation des politiques publiques, la diffusion des innovations agroécologiques, la hausse progressive de l'agroforesterie, et l'appui aux producteurs seront déterminants pour orienter le secteur vers une croissance bas carbone et résiliente à l'horizon 2035.

ABSORPTIONS GLOBALES

Tableau 20: Mesures de renforcement des absorptions de GES

Mesures	Indicateurs	Lignes de base en 2025 et Cibles (2030&– 2035)	Actions associées
Scénario inconditionnel			
Restauration forestière et reboisement	Superficie de forêts restaurées (ha)	Référence (2025) : 6848 ha Cibles : 9 300 ha en 2030 11 600 ha en 2035	Accords locaux (protocoles d'accès et d'entretien multi-annuels). Reboiser 15 000 ha de savanes et jachères. Journées de brûlis précoce. Suivi (échantillonnage de survie à 6 et 12 mois ;polygonage annuel par imagerie libre Sentinel).

Agroforesterie café-cacao- Plantation avec arbres d'ombrage	Superficie (ha)	Référence (2025) : Café (831 569 ha) et cacao (132 725ha) Cibles : • Café (1 010 210 ha) et cacao (161 250ha) en 2030 • Café (1 164 479 ha) et cacao (185 894ha) en 2035	Réhabiliter et replanter 200 000 ha de plantations anciennes avec des arbres d'ombrage (Albizia, Acacia, Terminalia), dont 60% dédiées aux femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, et peuples autochtones.
Scénario conditionnel			
Restauration forestière et reboisement	Superficie de forêts restaurées (ha)	Référence (2025) : 6848 ha Cibles : • 16 700 ha en 2030 • 20 900 ha en 2035	Restaurer 30 000 ha de forêts et savanes dégradées. Contrats pluriannuels à performance avec GCV/associations (paiement au ha vérifié). MNV renforcé : relevés GPS + appli mobile, audit externe annuel de surfaces et survie. Incitations : Vouchers « zéro-brûlis » (semences de couverts, outils).
Agroforesterie café-cacao- Plantation avec arbres d'ombrage	Superficie (ha)	Référence (2025) : Café (831 569 ha) et cacao (132 725ha) Cibles : • Café (1 106 420ha) et cacao (176 607ha) en 2030 • 1 275 381 ha et cacao (203 599 ha) en 2035	Établir 400 000 ha de nouvelles plantations agroforestières café-cacao-bananier-arbres, dont 60% dédiées aux femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, et peuples autochtones. Mettre en place 5 unités semi-industrielles de transformation certifiées (Rainforest, Fair Trade). Créer un label national "Café-Cacao vert RCA. Créer une base SIG pour le suivi des parcelles.

La figure 10 et le tableau 13 présentent l'évolution projetée de la capacité d'absorption du carbone dans le secteur des Forêts, Agriculture et Terres (FAT) aux horizons 2025, 2030 et 2035. Ces projections traduisent les effets attendus de la mise en œuvre progressive des mesures d'atténuation prévues dans la CDN 3.0.

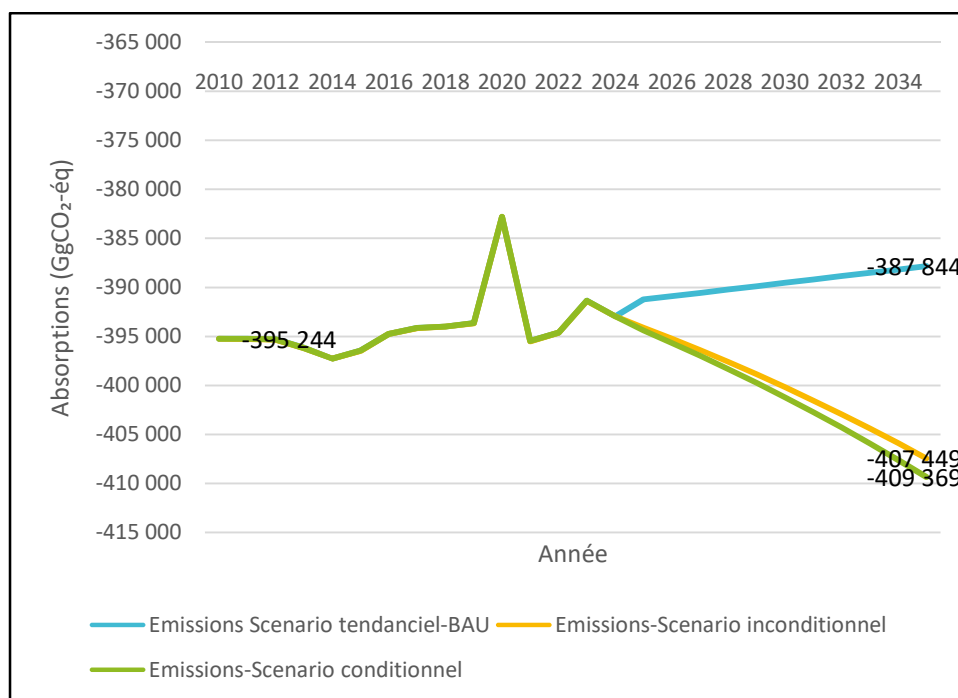


Figure 10: Absorptions et Emissions Evitées du secteur de FAT entre 2010 et 2035

Tableau 21: Evolution des absorptions projetées dans le domaine FAT (Horizons 2025, 2030 et 2035)

Année	Absorptions Scénario tendanciel (GgCO ₂ -équ)	– Scénario atténuation inconditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Gain d'absorption vs tendanciel (%)	Scénario atténuation conditionnelle (GgCO ₂ -équ)	Gain d'absorption vs tendanciel (%)
2025	-391 251	-391 251	–	-391 251	–
2030	-389 547	-400 173	+2,73 %	-401 227	+3,00 %
2035	-387 844	-407 449	+5,05 %	-409 369	+5,55 %

Entre 2025 et 2035, le scénario tendanciel affiche une baisse cumulative de 0,87 %, soit une perte moyenne annuelle d'environ –0,09 %. Cette tendance négative reflète une érosion progressive du puits naturel, due à la dégradation forestière et à l'insuffisance d'initiatives nouvelles de restauration. Le pays maintient son rôle de puits, mais sans croissance réelle de la séquestration. Le scénario inconditionnel affiche une amélioration modérée : le gain d'absorption passe de +2,7 % en 2030 à +5,05% en 2035 par rapport au scénario tendanciel. Toutefois, l'impact reste limité en raison des contraintes financières, techniques et institutionnelles qui freinent la généralisation de ces pratiques à grande échelle. Le scénario conditionnel, quant à lui, montre des résultats nettement plus marqués, avec des gains d'absorption atteignant +3% en 2030 et +5,55 en 2035, imputables à la restauration forestière et l'agroforesterie café-cacao lorsqu'elle s'installe sur une terre agricole nue, dégradée ou en jachère.

IV. ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION ADAPTATION 2035

À l'horizon 2035, la République centrafricaine ambitionne de bâtir une économie et une société résilientes aux changements climatiques, articulées autour de cinq transformations majeures :

- La sécurisation des ressources naturelles et énergétiques,
- la transformation durable de l'agriculture,
- la valorisation écologique des forêts et des terres,
- la gestion intégrée de l'eau et des services essentiels,
- et la résilience des territoires, infrastructures et populations.

Cette vision repose sur une approche intégrée et territoriale de l'adaptation, qui couple gouvernance, innovation et inclusion sociale. Elle place les communautés vulnérables —femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, communautés autochtones — au cœur de la transition, afin de transformer les vulnérabilités climatiques en opportunités de développement.

MESURES D'ADAPTATION

ENERGIE

Tableau 22: Mesures d'adaptation dans le domaine de l'Energie

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & 2035)	Actions associées
Renforcement des infrastructures de production et autonomie locale pour anticiper les variations de ressources.	Puissance installée	Référence (2025) : 90.5MW Cibles : • 150-195MW en 2030 • 155-210MW en 2035.	Accélération des projets prioritaires (2026-2027). Réhabilitation et équipement extension des barrages existants (Boali).
	Taux d'accès à l'électricité	Référence (2025) : 16% Cibles : • 50% en 2030. • 64.7% en 2035	Lancement de petites centrales hydro pour zones rurales. Construction de parcs solaires connectés au réseau.
	Taux d'accès à l'électrification rurale	Référence (2025) : 2 % Cibles : • 7.2% en 2030. • 10.7% en 2035.	Déploiement de mini-réseaux solaires hybrides.

Les mesures d'adaptation présentées dans le tableau ci-dessous traduisent une stratégie énergétique intégrée, articulée autour du renforcement de la production électrique, de l'amélioration de l'accès à l'électricité et du développement de l'électrification rurale.

Elles visent à accroître la puissance installée de 48 % en dix ans. Cette progression traduit une stratégie d'investissement dans la diversification du mix énergétique, combinant l'hydroélectricité, le solaire, la biomasse et, à terme, les micro-réseaux décentralisés. L'autonomie locale évoquée renvoie à la mise en place de capacités de production régionales capables de sécuriser l'approvisionnement et de réduire la vulnérabilité aux variations hydrologiques ou aux importations d'énergie fossile.

La deuxième action vise à améliorer le taux d'accès global à l'électricité. Une telle progression suppose une accélération sans précédent du rythme d'électrification, appuyée par des programmes d'investissement massifs dans l'extension du réseau, la modernisation des infrastructures de distribution et la mise en œuvre de solutions hors réseau. Les mini-réseaux solaires, les systèmes photovoltaïques domestiques et les partenariats public-privé devraient jouer un rôle central pour répondre aux besoins des zones urbaines périphériques et rurales.

La troisième action porte sur le développement de l'électrification rurale, un axe essentiel pour réduire les inégalités régionales et stimuler le développement local. Le taux d'accès dans les zones rurales, estimé à seulement 2 % en 2025, devrait progresser à 7,2 % en 2030 et à 10,7 % en 2035. Bien que ces chiffres demeurent modestes, ils marquent une dynamique positive dans un contexte de contraintes budgétaires et d'insécurité persistante. Le développement de mini-réseaux solaires communautaires et la formation de techniciens locaux constituent des leviers clés pour atteindre ces cibles. Ces actions contribueront non seulement à l'accès à l'énergie, mais aussi à la réduction de la pression sur la biomasse, principale source énergétique des ménages, participant ainsi à la lutte contre la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre.

Globalement, cette trajectoire s'inscrit dans les orientations du DPSE (2023), du Plan Directeur d'Électrification 2040, et de la CDN 3.0, tout en soutenant les ODD 7, 9 et 13 relatifs à l'énergie propre, à l'innovation et à la lutte contre le changement climatique.

AGRICULTURE

Amélioration de la productivité agricole

Tableau 23: Mesures d'adaptation dans le domaine de l'agriculture

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & – 2035)	Actions associées
Amélioration de la productivité agricole par les variétés améliorées et les apports en engrais organiques, en particulier chez les ménages	Rendement agricole (t/ha)	<u>Manioc</u> : Référence : 3.4 t/ha Cibles : • 6.35-6.61 en 2030 • 11.06-11.76 en 2035 <u>Arachide</u> : Référence : 1,2 t/ha Cibles : • 2 à 2.5 en 2030 • 4.45-6.2 en 2035	Système semencier & matériel végétal en place avec traçabilité et renouvellement rapide. Paquets techniques via ACDA/ICRA/ONASEM&ONGs. Accès aux intrants agricoles des communautés vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, autochtones).

dirigés par les femmes (21.8% des ménages agricoles), les jeunes, les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones.		<u>Maïs</u> : Référence :1,3t/ha Cibles : • 1.81-1.85 en 2030 • 2.05-2.11 en 2035 <u>Sorgho</u> : Référence : 1,5t/ha Cibles : • 2.21 à 2.27 en 2030 • 2.72 à 2.83 en 2035 <u>Sésame</u> : Référence : 0.8 t/ha Cibles : • 1.36 à 1.41 en 2030 • 2.18 à 2.31 en 2035	Accès aux micro-crédits agricole des communautés vulnérables. Mini-irrigation. Unités de transformation auprès des communautés vulnérables.
	Taux d'utilisation des engrais organiques (fumier) par les ménages agricoles, y compris les ménages dirigés par les femmes et les jeunes.	Référence : 0.72% Cibles : • 1.79% à 2.2% en 2030 • 4.46% à 6.71% en 2035	Support logistique. 1 site démonstratif/sous-préfecture). Incitations (Mini-subventions). Organisation (avec transhumants). S&E (ENA). Ciblage prioritaire : ménages dirigés par les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, et les peuples autochtones.
Améliorer les pâturages existants.	Nombre de sites pilotes sur la gestion améliorée des fourrages.	Référence : Données sur les pâturages inexistantes. Cibles : • Base de données sur des surfaces et rendements fourragers établie d'ici 2030. • 7 Sites pilotes de gestion améliorée des cultures fourragères, établis d'ici 2035.	• Mettre en place un suivi/inventaire des surfaces et rendements de cultures fourragères. • Sursemis de légumineuses fourragères, amendement des sols, coupe & rebroussements, pour remédier à la dégradation dans des sites pilotes.

Diversification et sécurisation des revenus des producteurs et des éleveurs, en réponse aux chocs climatiques :

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & – 2035)	Actions associées
Développement d'unités de transformation agropastorale, en appui à la diversification des revenus et au renforcement de la résilience des communautés	Nombre d'unités de transformation agropastorale (dont 60% ciblant les femmes, les jeunes, personnes en situation de handicap, déplacés)	Référence : 63 unités de transformation. Cibles : • 83-123 en 2030. • 103-183 en 2035.	Cartographie nationale des besoins des communautés vulnérables + Identification de pôles de production prioritaires. Projets pilotes : Modernisation des unités existantes (équipements éco-efficaces, énergie renouvelable) + Mise en service de nouvelles unités ciblant prioritairement les

vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, déplacés).			communautés vulnérables. Expansion : Création de nouvelles unités additionnelles ciblant prioritairement les communautés vulnérables.
Mise en place d'un système d'alerte précoce des risques climatiques dans le domaine agropastoral.	Existence du SAP	Référence : Existence d'un Groupe de Travail Technique (GTT) IPC au ministère de l'Agriculture (avec appui de FAO). • Cible 2030 : 1	Arrêté de création. Opérationnalisation (réseaux de surveillance météorologique). Consolidation & passage à l'échelle. Publication de bulletin mensuel.
Développement de 7 nouveaux plans d'occupation des terres (POT), incluant la réactualisation et cartographie de la délimitation des zones agropastorales (ZAGROP).	Nombre de nouveaux POT sensibles au genre.	Référence : Inexistence de plan national d'occupation/affectation des terres (multisectoriel, hiérarchisé et opposable). • Cibles 2030 : 7	Diagnostic & données. Scénarios & zonage multi-usages incluant ceux des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des déplacés, et des peuples autochtones. Concertations, légalisation & adoption. Opérationnalisation & suivi.

L'ambition affichée par la CDN et les stratégies sectorielles dans le domaine de l'adaptation du secteur agricole est de doubler, voire tripler les rendements agricoles d'ici 2035, grâce à l'introduction de semences améliorées, à la promotion des engrais organiques et à la diffusion de pratiques d'agroécologie adaptées aux conditions locales. Un indicateur clé de cette mutation est le taux d'utilisation des engrais organiques (fumier), qui reste aujourd'hui marginal – à peine 0,72 % des ménages agricoles en 2025 – mais qui pourrait s'élever entre 4 % et 7 % d'ici 2035 selon les scénarios. Cette évolution reflète non seulement la montée en puissance de l'élevage familial et de la valorisation des déjections animales, mais aussi la volonté d'encourager des approches respectueuses des sols et du climat.

En mettant l'accent sur la transformation locale et la diversification des revenus ruraux (croissance moyenne annuelle de plus de 10 % des unités entre 2025 et 2035), la CDN cherche à renforcer la résilience économique des ménages agricoles en stabilisant les revenus face aux chocs climatiques et économiques.

L'amélioration de la gouvernance du secteur passe par la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP). Ce système permettra de suivre les anomalies climatiques, les sécheresses, les inondations, et surtout d'anticiper leurs impacts sur la sécurité alimentaire. Son opérationnalisation constitue un pilier de la résilience institutionnelle, garantissant des réponses plus rapides et coordonnées aux crises.

Parallèlement, la planification de l'usage des terres agricoles et pastorales est un autre axe structurant. Cette démarche participative vise à prévenir les conflits d'usage entre agriculture, élevage et foresterie, tout en promouvant une gestion rationnelle des ressources naturelles, en

cohérence avec les principes climat-paix et sécurité, la Stratégie nationale REDD+, et la Politique foncière.

FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (FAT)

Suivi forestier et Accès au marché carbone :

Tableau 24: Mesures d'adaptation dans le domaine FAT

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & – 2035)	Actions associées
Renforcement de la gouvernance et du suivi forestier dans le cadre REDD+/APV-FLEGT.	Ratio de PEA, Forêts communautaires et de permis d'exploitation artisanale de bois d'œuvre et de bois-énergie octroyés et suivis : au moins 50%.	Référence : 14 PEA (12 opérationnels), 17 forêts communautaires et 23 Exploitations Artisanales octroyés dont 23 suivis - Cibles 2030 : au moins 75% suivis. - Cibles 2035 : au moins 100% suivis.	Coupler contrôle terrain et télédétection (alertes feux/flux) ; Publier des tableaux de bord (permis délivrés, contrôles, sanctions). Observation indépendante par la société civile. Mise en place d'un Système de Vérification de la Légimité. Avis de commerce non-préjudiciable. Promotion des essences secondaires potentiellement commercialisables.
Renforcement du cadre institutionnel, technique, et financier pour les marchés carbonés.	Existence d'une législation sur les droits aux bénéfices carbonés, reflétant les droits des communautés vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, autochtones). % de valorisation des AP au titre du marché carbone.	Référence : Décret n°25-175 Fixant les Règles des Mécanismes Carbone en RCA. Cible 2030 : - Législation spécifique sur les droits aux bénéfices carbonés adoptée. - Registre national et procédure d'agrément mis en place. Référence : 1,3 Million de crédits carbone généré entre 2016-2020 et vendu entre 2023 et 2025 (Chinko). - Cibles 2035 : 10% du potentiel des AP valorisées au titre des Paiements de réductions certifiées	Elaborer et Adopter une Loi portant une clé nationale de partage de bénéfice issu de la vente de carbone, incluant les communautés vulnérables. Créer par la loi un Registre national (projets, crédits, titularité des bénéfices, partages, cessions). Etablir une Procédure d'agrément (dossier, FPIC/CLPE, sauvegardes, mécanisme de plaintes). Renforcement de capacités de la partie nationale sur le marché carbone. Développer et soumettre un FREL/FRL ⁹ au Secrétariat de la CCNUCC. Mettre en place un centre d'observation des forêts et Opérationnaliser le NFMS ¹⁰ (données satellitaires + inventaires/placettes) et publier une méthodologie MNV. Mettre en place le SIS et publier la "Summary of Information" sur les

⁹ FREL / FRL (Forest Reference Emission Level / Forest Reference Level) : Ce sont des niveaux de référence exprimés en tCO₂e/an qui servent de repères (benchmarks) pour comparer les émissions (déforestation, dégradation) et/ou les absorptions (gestion durable, accroissement des stocks) de la période de résultats. Le FREL est utilisé pour les émissions ; le FRL pour les absorptions. Ils doivent rester cohérents avec l'inventaire national des GES.

¹⁰ NFMS (National Forest Monitoring System – Système national de suivi des forêts) : C'est le système national qui produit les données (activité et facteurs d'émission/absorption) nécessaires au MRV des résultats REDD+ : par ex. cartes de déforestation/dégradation issues de l'observation satellitaire, inventaires forestiers, procédures de qualité/archivage. Il doit être transparent, robuste et soutenu.

d'émissions.	sauvegardes de Cancun (prérequis paiements ¹¹).
--------------	---

Les mesures d'adaptation proposées dans ce domaine visent à renforcer la gouvernance forestière, moderniser le suivi des ressources, et mobiliser les bénéfices du marché carbone comme levier durable de financement des actions locales.

L'ensemble de ces mesures traduit une approche systémique de l'adaptation dans le secteur forestier. Elles combinent trois niveaux d'action complémentaires :

- Un niveau institutionnel, axé sur la transparence, la gouvernance et la planification (REDD+, APV-FLEGT, législation carbone) ;
- Un niveau opérationnel, lié à la surveillance, au suivi des permis, et à la gestion communautaire des ressources ;
- Un niveau économique et financier, reposant sur la valorisation du carbone et le partage équitable des bénéfices.

En alignant ses actions sur les cadres internationaux (REDD+, APV-FLEGT), la CDN s'oriente vers une économie du carbone inclusive, où chaque hectare protégé ou restauré génère des bénéfices climatiques, économiques et sociaux.

¹¹ SIS (Safeguards Information System – Système d'information sur les sauvegardes) : C'est l'arrangement national qui collecte et publie des informations montrant comment les "sauvegardes de Cancun" sont respectées (droits et participation des communautés, biodiversité, absence de dommages, gestion des fuites et de la permanence, etc.

RESSOURCES EN EAU, SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tableau 25: Mesures d'adaptation dans le domaine des Ressources en Eau

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & – 2035)	Actions associées
Gestion intégrée et planification durable des ressources en eau.	Nombre de documents de pilotage stratégique et programmatique développés et intégrant l'ACC.	Référence : Documents inexistants Cibles 2030 : Elaboration SDAGE¹², SDA, SNIEau¹³, Plan GIRE, stratégie Climat EHA.	Diagnostic et Élaboration des outils stratégiques (objectifs quantitatifs/qualitatifs, scénarios climatiques 2030–2050). Validation
Intégration du suivi des ressources en eau dans le MNV climat national.	Existence de systèmes de suivi durable des ressources en eau.	Référence : Système inexistant - Cible 2030 : Mise en place et opérationnalisation du Système National d'information sur l'eau (SNIEau) Référence : Système inexistant - Cible 2030 : Etablissement du système de surveillance de la qualité de l'eau (SQE)	Acquisition des équipements et formation des Cadres pour la mise en place de SNIEau. - Définition du système de surveillance - Acquisition des équipements - Formation des cadres
Accès à l'eau potable et infrastructures résilientes.	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (% de ménages dirigés par les femmes) Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (% de ménages dirigés par les femmes).	Référence : TAEP rural : 27% - Cibles 2030 : 32-42% - Cibles 2035 : 37-57% - Dont 50% de ménages dirigés par des femmes Référence : TAEP urbain : 48% - Cibles 2030 : 53-68% - Cibles 2035 : 58-88% - Dont 50% de ménages dirigés par des femmes	Construction Forages + mini-systèmes d'Approvisionnement en Eau potable par système photovoltaïque. Extension du réseau d'adduction d'eau de la SODECA. Construction des réseaux d'adduction d'eau de la SODECA dans d'autres villes.
Renforcement des capacités institutionnelles des municipalités dans la collecte, la gestion et le recyclage des déchets solides.	Nombre de centres de tri et compostage urbains à Bangui et les capitales urbaines	Référence : 0 - Cibles 2030 : 1 (Bangui) - Cibles 2035 : 4 (Bangui, Berbérati, Bossangoa, Bambari)	Identification de sites adaptés (zone périphérique non inondable). Construction de centres de tri et compostage de capacité 30 t/jour par site. Former 200 agents municipaux et GIE sur la collecte sélective et le compostage, incluant 60% de femmes et de jeunes. Mise en place d'une base de données municipale sur les flux

¹² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

¹³ Système National d'Information sur l'Eau

Les mesures d'adaptation proposées par la CDN dans ce domaine visent à renforcer la gouvernance hydrique, à promouvoir une gestion intégrée et participative de la ressource, et à investir dans des infrastructures résilientes au climat, capables d'assurer un accès équitable et durable à l'eau pour tous.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE HABITAT ET INFRASTRUCTURES

Tableau 26: Mesures d'adaptation dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, Habitat et Infrastructures

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & – 2035)	Actions associées
Panification territoriale et gestion des risques climatiques	Nombre de documents de pilotage stratégique et programmatique développés et intégrant l'Adaptation au Changement Climatique (ACC).	Référence : Inexistant - Cibles 2030 : Politique nationale de développement urbain ; Plans directeurs d'urbanisme (PDU) ; Schémas d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et Plans d'occupation des sols (POS) pour Bangui et les capitales régionales, intégrant les enjeux climatiques. - Cibles 2035 : Mise à l'échelle à 5–6 capitales supplémentaires.	Formulation PNDU. Actualisation Avant-projet de loi/décrets d'urbanisme (procédures SDAU/PDU/POS, évaluation environnementale, participation, e-permitting). Renforcement de capacités Extension à 5–6 capitales supplémentaires : SDAU + PDU + POS clés ; Consolidation & investissements.
Renforcement du cadre juridique et réglementaire, en considération des communautés vulnérables.	Nombre d'instruments juridiques, intégrant les considérations des communautés vulnérables, adoptés.	Référence : Code foncier et domanial et Code foncier agro-pastoral non promulgués. Cibles 2030 : Le code foncier et domanial est révisé et promulgué et le code foncier Agro-Pastoral est promulgué pour accélérer le processus de sécurisation foncière des communautés vulnérables (femmes, jeunes et peuples autochtones).	Adoption politique et promulgation. Pilotes, Mise à l'échelle et suivi-évaluation.
Habitat durable	Nombre de documents de pilotages développés et intégrant l'ACC	Référence : Inexistant Cibles 2030 : Politiques et réglementation sur la construction de logements résilients, prenant en compte les peuples autochtones dans un contexte de changements climatiques.	Conception/consultations (urbain/rural & autochtones). Rédaction des politiques & du cadre législatif et réglementaire. Pilotes & ajustements. Adoption & mise en vigueur. Déploiement.
Infrastructures résilientes et durables	% de la population couverte par les systèmes de drainage des eaux pluviales pour anticiper sur les effets des inondations récurrentes (incluant le % de femmes).	Référence : 24% urbain et 10% rural (dont 50% de femmes). Cibles 2035 : 50% urbain et 20% rural (dont 50% de femmes).	Diagnostic & ligne de base (Villes prioritaires –à confirmer via diagnostic) : Bangui, Berbérati, Bambari, Bossangoa, Bouar, Kaga-Bandoro, Bria, Bangassou, Mbaïki, Ndélé, Obo. Mesures "effet rapide" : Curage massif, Petites solutions vertes. Réseaux structurants pilotes et mise à l'échelle.

Dans le domaine de l’habitat et des infrastructures, les mesures d’adaptation proposées traduisent une volonté de transformer la planification urbaine et territoriale pour renforcer la résilience des populations face aux effets du changement climatique. Ces mesures visent à instaurer une planification urbaine proactive, fondée sur la prévention des risques et la durabilité à long terme.

La réforme structurelle sur le cadre juridique et réglementaire foncier permet d’encadrer l’utilisation du sol, de réduire les conflits liés à la terre et de sécuriser les investissements en matière d’habitat et d’infrastructures. Elle traduit une reconnaissance croissante du lien entre justice foncière, inclusion sociale et adaptation au climat. La dimension « habitat » vise la conception et la construction de logements durables et résilients, prenant en compte les conditions climatiques locales et les besoins spécifiques des populations vulnérables, notamment les peuples autochtones.

Le dernier axe cible la modernisation et la résilience des infrastructures physiques. Cette ambition suppose des investissements importants dans les ouvrages hydrauliques urbains (caniveaux, bassins de rétention, pompes de relevage), afin d’atténuer les effets des événements climatiques extrêmes et de préserver les zones d’habitat à forte densité, contribuant ainsi à la stabilité urbaine et à la protection des moyens de subsistance.

SANTE

Tableau 27: Mesures d'adaptation dans le domaine de la Santé

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & – 2035)	Actions associées
Intégration de l’adaptation dans les politiques sanitaires	Nombre d’évaluations de vulnérabilité, ciblant les prioritairement les communautés vulnérables (femmes, jeunes, autochtones).	Référence : Inexistant Cible 2030 : évaluations de vulnérabilité du secteur de la santé et nutrition aux changements climatiques, pour faciliter l’intégration dans la politique sectorielle.	Cad战略 méthodologique : Approche OMS (Health Vulnerability and Adaptation Assessment – V&A). Élaboration des profils de vulnérabilité des écosystèmes et des communautés vulnérables. Intégration politique et planification.
Surveillance épidémiologique et systèmes d’alerte précoces ciblant les prioritairement les communautés vulnérables (femmes, jeunes, autochtones).	Existence d’un système d’alerte précoce.	Référence : Inexistant Cibles 2035 : Existence d’un système conjoint d’alerte précoce climat-santé (SCAPS), combinant données météo/hydrologiques et surveillance épidémiologique, en appui à la préparation et la riposte aux épidémies, aux catastrophes de santé publique.	Gouvernance & cadre (Décret ou arrêté instituant le SCAPS). Architecture technique & données. Modèles d’alerte & SOP opérationnelles. Pilotes territoriaux. Extension nationale & institutionnalisation.

L'objectif fixé à l'horizon 2030 est de faciliter l'intégration dans la politique sectorielle nationale. Les évaluations permettront de mieux identifier les risques climatiques majeurs (hausse des températures, stress hydrique, maladies émergentes) et d'élaborer des plans d'action adaptés. Elles serviront également de base à la révision de la Politique Nationale de Santé et des programmes opérationnels du ministère de la Santé, pour y inclure explicitement les enjeux climatiques, favorisant ainsi la construction d'une santé publique préventive et anticipative, capable d'intégrer les risques environnementaux dans ses politiques et budgets.

Le Système conjoint d'Alerte Précoce Climat-Santé (SCAPS) associera les données météorologiques et hydrologiques aux informations épidémiologiques, permettant de détecter rapidement les corrélations entre les phénomènes climatiques et l'émergence de maladies. Le SCAPS facilitera ainsi la préparation, la prévention et la riposte face aux épidémies, tout en améliorant la coordination entre les acteurs de la santé publique, de la météorologie et de la gestion des catastrophes.

MESURES D'ADAPTATION TRANSVERSALES

Mesures	Indicateurs	Ligne de base en 2025 et Cibles (2030 & 2035)	Actions associées
Modernisation des observatoires hydrométéorologiques.	Nombre de stations hydrométéorologiques fonctionnelles.	Référence : 3 sur 13 stations météo (synoptiques) sont fonctionnelles sur 620 000 km ² , et 5 stations hydrologiques actives. Cibles 2035 : Réhabilitation de 10 stations synoptiques et acquisition et installation de 10 stations hydrologiques.	Plan directeur du réseau hydro-météo. Déploiement pilote. Extension et intégration.
Intégration de l'éducation au changement climatique dans les curricula scolaires et universitaires, y compris l'enseignement et la formation techniques et Professionnels.	Nombre de curricula développés et mis en œuvre, ciblant prioritairement les zones et les communautés vulnérables (femmes, jeunes, autochtones).	Référence : Inexistant. - Cibles 2030 : 2. - Cibles 2035 : 4	Curricula & ressources : Produire des kits pédagogiques. Formation des enseignants. Vie scolaire : Clubs climat.
Financement climat	Nombre d'instruments financiers mis en place et opérationnels.	Référence : Fonds Inexistant. Cibles 2030 : Opérationnalisation du Fonds National Climat de la RCA (FONACAR).	Statuts du FONACAR ; Définir la gouvernance ; manuel opérationnel. Mise en place technique et ressources initiales. Mobilisation internationale. Déploiement élargi et suivi-évaluation.

	% des ressources conditionnelles de la CDN 3 mobilisées.	Référence : 24% de financement externe de la CDN 2.0 mobilisés entre 2021 et 2024 (soit 142 MUSD). • Cibles 2030 : au moins 30% du financement conditionnel de la CDN 3.0 mobilisé. • Cibles 2035 : au moins 50% du financement conditionnel de la CDN 3.0 mobilisé.	Mettre en place une Task Force nationale "Finance climat-CDN. Elaborer une stratégie nationale de financement climat chiffrée (2026–2030 et 2030-2035). Créer un cadre MRV-financement. Publier un rapport biennal "Finance climat-CDN" (intégré au BTR CCNUCC).
	Existence d'un système de suivi du financement climat domestique.	Référence : système inexistant Cibles 2030 : Existence d'un système de marquage budgétaire climatique sur ressources internes (Climate Budget Tagging, CBT).	Élaborer le Manuel d'étiquetage. Adopter la nomenclature (décret/arrêté) et mettre à jour la Circulaire budgétaire : marquage ex-ante obligatoire. Pilote budgétaire : ministères pilotes. Extension et rapportage annuel.
Climat-Paix et Sécurité	Nombre d'initiatives développés en lien avec climat-paix et sécurité.	Référence : Faible¹⁴ • Cibles 2030 : 2. • Cibles 2035 : 3.	Lancer 3 projets pilotes communautaires de gestion concertée des ressources naturelles dans les zones transfrontalières (Lobaye–Congo, Vakaga–Soudan, Ouham–Tchad).
Intégration de nouveaux axes de recherche sur l'adaptation.	Nombre d'évaluations de la vulnérabilité/mesures d'adaptation développés en lien avec migration- et savoirs endogènes.	Référence : Faible • Cibles 2030 : 2 par domaine. • Cibles 2035 : 4 par domaine.	Cadrage méthodologique : Élaboration des profils de vulnérabilité des écosystèmes et des communautés vulnérables. Intégration politique et planification.
Mise en place et Opérationnalisation du système de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV)	Existence d'un système MNV opérationnel.	Référence : Décret comité MNV existant • Cibles 2030 : Cadre juridique et institutionnel & base de données en place. • Cibles 2035 : 5 rapports biennaux produits.	Élaborer un cadre institutionnel et juridique pour le MNV (révision décret, manuel de procédures). Créer une base de données MNV nationale. Former les cadres sectoriels au reporting (GIEC 2006). Développer une plateforme web et SIG pour la transmission automatique des données MNV. Équiper les ministères en logiciels GIEC&Inventaires GES.

¹⁴ SIPRI-NPI Fiche d'information sur le climat, la paix et la sécurité. RCA. UNOCA : Soutenir la paix en Afrique centrale en répondant à l'impact négatif du changement climatique sur la paix et la stabilité. ICG (2025) : Violence et transhumance en Centrafrique : le temps d'agir.

La République centrafricaine s'est dotée, dans sa CDN 3.0, d'engagements transversaux qui visent à renforcer la résilience du pays tout en créant les conditions d'une meilleure gouvernance climatique. L'ambition affichée pour 2030 et 2035 — réhabiliter, moderniser et étendre le réseau de stations — marque une inflexion stratégique majeure. Il s'agit de construire un écosystème national de données capable de soutenir la planification et d'alimenter les dispositifs nationaux et régionaux de prévision.

Le deuxième axe, consacré à l'éducation et à la formation, met en lumière un défi de transformation culturelle et générationnelle. Ce processus vise à créer une base sociale informée, consciente et capable d'adopter des comportements et des technologies plus durables.

Le troisième pilier, celui du financement climat, constitue la clef de voûte de l'ensemble du dispositif. L'opérationnalisation du Fonds National Climat (FONACAR) et la mise en place d'un système de marquage budgétaire climatique (CBT) représentent des avancées structurantes. Ces instruments visent à rendre le financement du climat plus transparent, traçable et orienté vers les priorités nationales. Leur mise en œuvre effective permettra non seulement de renforcer la crédibilité du pays auprès des bailleurs de fonds, mais aussi d'améliorer la coordination entre les sources internes et externes de financement.

Dans un contexte national encore marqué par la fragilité, la mesure liant climat, paix et sécurité revêt une importance particulière. Les tensions récurrentes autour de l'accès aux ressources naturelles, notamment l'eau, les forêts et les pâturages, sont exacerbées par les effets du changement climatique. La CDN propose de développer des initiatives intégrées visant à promouvoir la cohésion sociale à travers une gestion concertée des ressources naturelles, dans les zones les plus vulnérables du nord et de l'est. Ces initiatives favoriseront la médiation communautaire, la participation des femmes et la gouvernance locale inclusive, afin de transformer les ressources naturelles, sources de conflit, en leviers de dialogue et de stabilité durable.

La République centrafricaine entend aussi faire des thématiques émergentes un pilier de sa stratégie d'adaptation et de résilience. L'objectif est de renforcer la production de connaissances scientifiques utiles à la planification publique et à la prise de décision face aux risques climatiques. Deux domaines prioritaires guident cette dynamique : la mobilité humaine et la valorisation des savoirs endogènes.

Enfin, la mise en place et l'opérationnalisation du système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV) représentent une étape clé dans le renforcement de la gouvernance climatique et la conformité du pays aux exigences de l'Accord de Paris. D'ici 2030, l'objectif est d'établir un cadre juridique et institutionnel solide, à travers la révision du décret existant et l'élaboration d'un manuel de procédures précisant les rôles, les responsabilités et les circuits de transmission des données. En parallèle, la création d'une base de données nationale MNV permettra d'intégrer les informations issues des différents secteurs (énergie, agriculture, foresterie, déchets, transport, etc.) et de faciliter le suivi des indicateurs de la CDN (CDN). À l'horizon 2035, le système MNV devra être pleinement opérationnel et permettre la production régulière des Rapports Biennaux de Transparence (BTR) exigés par la CCNUCC.

V. MOYENS DE MISE EN OEUVRE

COUTS D'ATTENUATION

Tableau 28: Coûts des mesures d'atténuation par secteur

DESIGNATION	INCONDITIONNEL		CONDITIONNEL	
	CAPEX ¹⁵	OPEX ¹⁶	CAPEX	OPEX
ENERGIE	793 281 697	25 431 884	2 999 116 376	96 659 618
AGRICULTURE	125 450 955	6 252 843	563 855 620	28 141 635
FAT	593 797 578	51 211 808	758 239 614	61 121 651
PIUP	497 770	55 308	2 248 537	249 837
TOTAL	1 513 028 000	82 951 842	4 323 460 147	186 172 741

	INCONDITIONNEL (USD)	CONDITIONNEL (USD)	TOTAL (USD)
COUTS ATTENUATION	1 595 979 842	4 509 632 888	6 105 612 730

Les tableaux présentés ci-dessus traduisent les besoins d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'atténuation du changement climatique en RCA d'ici 2035, selon deux niveaux d'ambition :

- le scénario inconditionnel, correspondant aux efforts réalisables sur ressources nationales ;
- le scénario conditionnel, correspondant aux efforts additionnels réalisables grâce à un appui financier et technologique international.

Sur la période 2025–2035, le portefeuille national de mesures d'atténuation représente un effort financier d'environ 1,6 milliard USD en scénario inconditionnel et près de 4,5 milliards USD en scénario conditionnel. Ce différentiel de près de 3 milliards USD représente le volume d'investissement additionnel que la RCA devra mobiliser auprès de ses partenaires pour atteindre ses objectifs d'atténuation. Les actions énergétiques en constituent le cœur, absorbant près de 70 % des investissements, reflétant la priorité donnée à la transition énergétique : substitution de la biomasse par des combustibles propres (LPG), électrification par les renouvelables et promotion de l'efficacité énergétique.

Les forêts et autres terres, atout essentiel pour la séquestration naturelle du carbone, représentent environ 18 % du total des coûts conditionnels, confirmant leur place centrale dans la stratégie climatique de la RCA. Le secteur agricole représente le troisième domaine d'investissement prioritaire. Les coûts liés aux procédés industriels et à l'utilisation des produits demeurent marginaux.

¹⁵ Les CAPEX Les CAPEX représentent les dépenses engagées pour acquérir, construire ou améliorer des actifs durables — c'est-à-dire des équipements, infrastructures ou biens ayant une valeur sur le long terme.

¹⁶ Les OPEX ou dépenses d'exploitation couvrent les coûts récurrents permettant d'assurer la gestion, l'entretien et l'exploitation des infrastructures ou équipements déjà installés (issus des CAPEX).

La structure globale des coûts (95 % CAPEX et 5 % OPEX) illustre la nature des investissements climatiques en RCA, dominés par la construction d'infrastructures, la mise en place de plantations et la fourniture d'équipements durables, avec des charges d'exploitation modérées dans la durée.

Ainsi, la mise en œuvre complète des mesures conditionnelles permettrait à la RCA de réduire ses émissions dans les secteurs clefs tout en renforçant la sécurité énergétique, la productivité rurale et la gouvernance environnementale.

COUTS D'ADAPTATION

Tableau 29: Coûts des mesures d'adaptation par secteur

DESIGNATION	INCONDITIONNEL		CONDITIONNEL	
	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX
ENERGIE	58 958 333	2 830 000	397 291 667	19 070 000
AGRICULTURE	55 130 000	2 999 559	264 980 000	14 417 251
FAT	11 766 667	2 805 000	18 400 000	4 620 000
RESSOURCES EN EAU	4 400 000	1 506 389	43 300 000	14 824 236
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE HABITAT ET INFRASTRUCTURES	304 700 000	87 601 250	1 008 200 000	289 857 500
SANTE	2 400 000	2 175 000	3 600 000	2 175 000
MESURES TRANSVERSALES	12 300 000	4 727 500	16 300 000	4 727 500
TOTAL	449 655 000	104 644 698	1 752 071 667	349 691 487

	INCONDITIONNEL (USD)	CONDITIONNEL (USD)	TOTAL (USD)
COUTS ADAPTATION	554 299 697	2 101 763 154	2 656 062 851

L'analyse du coût total d'adaptation montre que la RCA s'oriente vers une stratégie de résilience fondée sur les infrastructures et les services essentiels, tout en reconnaissant la nécessité d'un renforcement institutionnel et social.

Dans le scénario inconditionnel, la RCA mobiliserait environ 554 millions USD sur la période considérée, dont 450 millions USD en investissements (CAPEX) et 105 millions USD en OPEX. Le ratio OPEX/CAPEX avoisine 23 %, traduisant un effort important de maintenance et de suivi des projets. Le scénario conditionnel, qui suppose une mobilisation de financements additionnels internationaux, porterait le coût total de l'adaptation à environ 2,1 milliards USD sur la période, soit près de quatre fois plus que le scénario inconditionnel. Il inclut 1,75 milliard USD en CAPEX et 350 millions USD en OPEX, avec un ratio OPEX/CAPEX légèrement inférieur (20 %), ce qui indique une forte composante en infrastructures.

SCHEMAS DE FINANCEMENT DE LA CDN INCONDITIONNELLE

Les coûts combinés de l'adaptation et de l'atténuation, sur financement domestique sont de **2,15 milliards USD** sur la période 2025-2035, soit 215 millions USD par an. Rapporté au PIB moyen de 2,58 milliards USD, cet effort annuel correspond à près de 8,3 % du PIB annuel, soit plus du double du déficit budgétaire structurel et près du tiers du budget national total, qui se situe autour de 600 à 700 millions USD par an (voir tableau 2).

L'engagement inconditionnel du gouvernement centrafricain traduit une volonté politique crédible d'assumer une part nationale dans la réponse climatique. Cependant, sur le plan macro-économique, il apparaît économiquement ambitieux et budgétairement fragile.

Pour que cet engagement soit soutenable, plusieurs leviers d'ajustement seront nécessaires :

- Phasage progressif de la contribution : étaler les investissements sur une période longue et démarrer avec un volume annuel réaliste (80 à 100 millions USD/an) avant d'atteindre 215 millions USD après 2030.
- Mise en place d'un mécanisme national de financement climatique (FONACAR) pour mutualiser les ressources publiques, les contributions privées et les appuis extérieurs.
- Mobilisation du secteur privé et des collectivités locales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture durable et de la gestion forestière.
- Renforcement de la gouvernance financière et budgétaire, afin d'intégrer les dépenses climatiques dans le cadre budgétaire à moyen terme et les stratégies nationales d'investissement public.

La phase de montée en puissance entre 2025 et 2035 pour la contribution inconditionnelle du gouvernement centrafricain est présentée ci-dessous.

Phase 1- Démarrage et consolidation (2025 – 2027) : Le gouvernement pourrait allouer 60 à 80 millions USD par an, soit environ 3 % du PIB, un niveau encore soutenable. Ces fonds serviraient à renforcer les institutions chargées du climat (mise en place du FONACAR, création d'un système national de suivi MRV, planification climat au sein du budget national), tout en finançant des projets pilotes d'adaptation et d'atténuation.

Phase 2-Expansion et co-financement (2028 – 2031) : À mesure que les capacités financières se consolident, le pays entre dans une phase de croissance progressive des investissements climatiques. Avec une légère amélioration de la croissance (2 à 3 %), la contribution nationale pourrait atteindre 120 à 150 millions USD par an, soit environ 5 à 6 % du PIB. Parallèlement, le gouvernement doit activer les partenariats public-privé (PPP) et mobiliser des co-financements extérieurs pour compléter la part nationale. Les dépenses climat sont intégrées en même temps au Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT).

Phase 3 -Maturité et pérennisation (2032 – 2035) : La dernière étape correspond à une période de maturité budgétaire et institutionnelle, où le financement climat devient un levier de croissance verte. L'économie ayant gagné en stabilité et en productivité, la contribution nationale pourrait progressivement atteindre 200 à 230 millions USD par an, soit 7 à 8 % du PIB.

SCHEMAS DE FINANCEMENT DE LA CDN CONDITIONNELLE

La contribution conditionnelle de la RCA représente l'effort financier international attendu pour compléter les ressources nationales dans la mise en œuvre des mesures climat.

Sur la période 2025–2035, les besoins conditionnels sont estimés à environ **6,61 milliards USD**, répartis entre :

- 4,51 milliards USD pour les mesures d'atténuation (soit 74 % du total conditionnel), et
- 2,10 milliards USD pour les mesures d'adaptation (soit 26 % du total conditionnel).

Ces montants s'ajoutent à l'engagement inconditionnel du gouvernement, évalué à 2,15 milliards USD sur la même période, pour atteindre un financement global climat d'environ **8,76 milliards USD**.

Le schéma conditionnel a donc pour objectif de traduire cette ambition en une trajectoire de financement progressive, soutenable et réaliste, en s'appuyant sur la montée en puissance des capacités nationales et sur l'appui croissant des partenaires techniques et financiers.

Phase 1- Démarrage et amorçage des appuis (2025–2027) : La première phase du financement conditionnel correspond à une période de préparation et de mise en place des structures de gouvernance et de financement climat. L'objectif principal est de créer les conditions institutionnelles et techniques nécessaires à l'absorption efficace des financements extérieurs. Durant cette phase, le volume de financement conditionnel est estimé entre 300 et 400 millions USD. Les actions prioritaires porteraient sur :

- la mise en place du Fonds National Climat (FONACAR),
- le renforcement du système de Mesure, Notification et Vérification (MNV),
- la réalisation d'études de faisabilité et de planification sectorielle,
- ainsi que le lancement de projets pilotes dans les domaines de l'énergie propre, de l'agroforesterie, de la gestion durable de l'eau et de l'habitat résilient.

Cette étape prépare la RCA à mobiliser des financements plus importants dès 2028, tout en assurant la crédibilité et la transparence des mécanismes de gestion des fonds climat.

Phase 2-Expansion et cofinancements structurants (2028–2031) : La deuxième phase constitue la période de montée en puissance du financement climat conditionnel. En s'appuyant sur les acquis institutionnels et techniques de la phase précédente, la RCA peut alors mettre à l'échelle ses programmes prioritaires et attirer des cofinancements publics, privés et multilatéraux. Le volume de financement s'élèverait à environ 550 à 650 millions USD par an, soit près de 2,6 milliards USD sur quatre ans, correspondant à 40 % du total conditionnel.

Les investissements prioritaires concerneraient :

- l'expansion des infrastructures d'énergie renouvelable (mini-solaires, centrales hydrauliques de petite taille, biomasse),
- la gestion durable des forêts et la lutte contre la déforestation,
- la modernisation de l'agriculture à travers l'irrigation, la diversification et l'agroforesterie,
- ainsi que la construction d'infrastructures résilientes (routes rurales, assainissement, habitat durable).

Phase 3 : Maturité et pérennisation (2032–2035) : La dernière phase correspond à la pleine maturité du financement climat conditionnel, marquant une intégration complète des financements internationaux dans la planification budgétaire et économique nationale. Elle représente la période où la RCA aura consolidé ses capacités, renforcé la transparence de ses systèmes financiers, et démontré sa crédibilité auprès des bailleurs.

Le volume annuel de financement conditionnel atteindrait entre 700 et 800 millions USD, soit environ 3 milliards USD sur la période, correspondant à 45 % du total conditionnel. Les investissements concerneraient la pérennisation des programmes initiés dans les phases précédentes : déploiement national de l'agroforesterie, généralisation de l'accès à l'énergie propre, reforestation à grande échelle, adaptation du système de santé et de l'habitat au climat, et renforcement de la résilience des infrastructures.

À ce stade, le financement climat devient une composante intégrée du développement économique, soutenant à la fois la réduction des émissions et la résilience des populations.

VI. SYSTÈME DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION

UN SYSTÈME MNV ET S&E INTÉGRÉ

Le cadre de transparence renforcé établi par l'Accord de Paris prévoit un système de rapportage axé sur le Rapport Biennal au titre de la Transparence (BTR), un document structuré sur les cinq piliers suivants (voir la figure 1 page suivante) :

- Pilier 1 : Inventaire des Gaz à Effet de Serre
- Pilier 2 : Suivi des activités d'atténuation de la CDN
- Pilier 3 : Suivi et évaluation des actions d'adaptation
- Pilier 4 : Suivi du soutien financier et technologique demandé et reçu
- Pilier 5 : Autres sections.

Sur cette base, le système MNV proposé est bâti à partir des exigences du BTR. Pour ce faire, la mise en place du système MNV et S&E intégré passe par les étapes qui sont décrites comme suit.

MISE EN PLACE D'UN CADRE FORMEL DE GOUVERNANCE

En vue de garantir l'efficacité, le cadre de gouvernance doit relever de la responsabilité d'une seule institution, qui aura en outre la charge de la production des différents rapports. La cellule de Monitoring, Reporting et Vérification mise en place par décret n° 24.241 du 20 septembre 2024 pourra assumer cette fonction.

L'efficacité de l'institution de coordination doit reposer sur les rôles suivants :

- Assurer une appropriation sectorielle des mécanismes de lutte contre les changements climatiques afin de pérenniser le système ;
- Etablir des protocoles de partage des données avec les points focaux sectoriels ;
- Obtenir un consensus sur les indicateurs associés à chaque pilier de la CDN entre toutes les parties prenantes à tous les niveaux (coordination générale et sectorielle, fournisseurs de données) ;
- Mettre en place et garantir un programme permanent de formation et de renforcement des capacités pour une mise à jour des compétences techniques dans les institutions sectorielles. Cette action nécessite une collaboration étroite avec les universités et centres de recherche dans le cadre d'accords de partenariat.

La figure 11 présente la proposition de MNV bâtie sur les exigences du BTR.

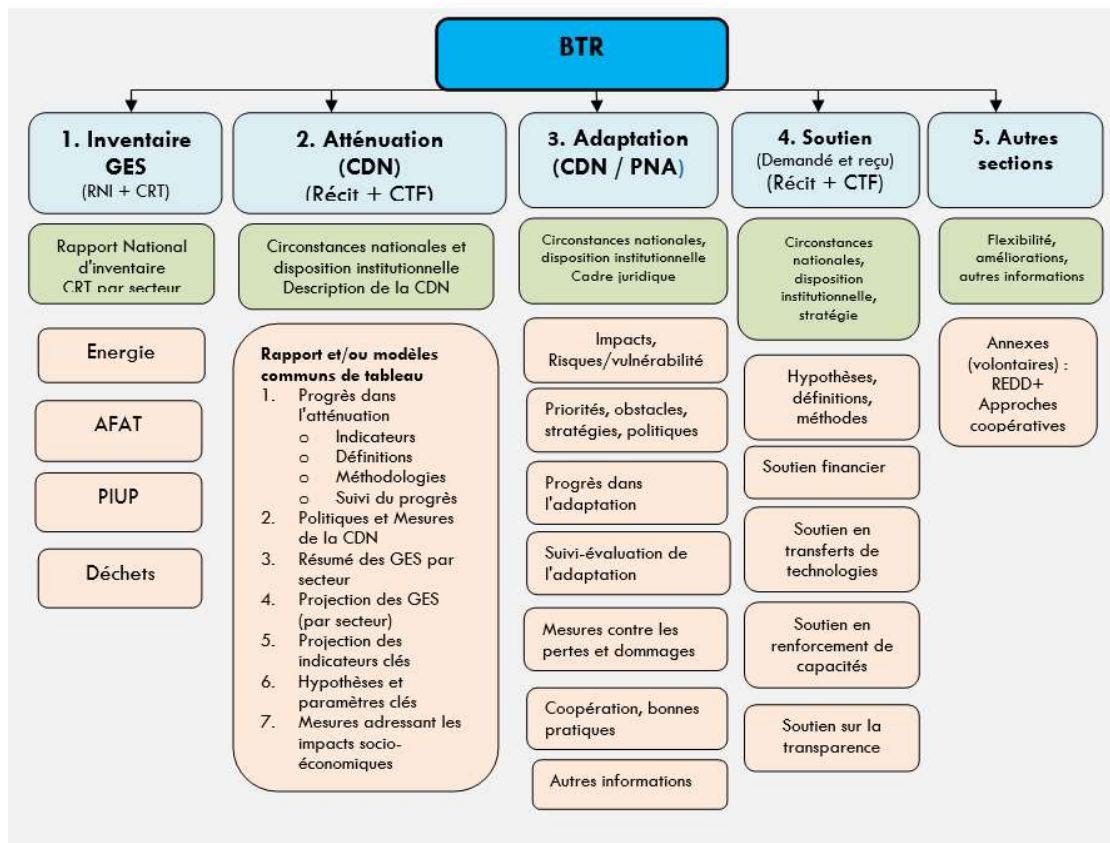


Figure 11: Proposition de système MNV

MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL (GTN) ET DES SOUS-GROUPES DE TRAVAIL

Il est proposé la mise en place d'un Groupe de Travail National (GTN) multisectoriel pour faciliter la production et la remontée des données statistiques des sectoriels et la validation des différents rapports des experts conformément aux lignes directrices du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC), en vertu du décret n° 24.241 du 20 septembre 2024. Ce groupe sera composé de 4 sous-groupes structurés selon les exigences du BTR : Sous-Groupe de Travail national des Inventaires (SGTN-GES) ; Sous-Groupe de Travail national Evaluation des mesures d'atténuation (GTN-AT) ; Sous-Groupe de Travail National Evaluation des vulnérabilités et des mesures d'adaptation (GTN-ADAPT) ; Sous-Groupe de Travail National Soutien (GTN-SOUT).

Le Groupe de Travail National répond à deux objectifs :

- Objectif 1 : disposer d'une équipe d'experts et de spécialistes nationaux des domaines concernés, issus des directions centrales ou de structures techniques ou opérationnelles des ministères, institutions de recherche ou organismes internationaux. Le but est l'appropriation des compétences au sein des ministères en vue de pérenniser les actions.
- Objectif 2 : compiler les résultats des travaux des sectoriels en lien avec le pilier, préparer le rapport concernant le pilier et contribuer à la communication.

a) Sous-Groupe de Travail National des Inventaires (GTN-GES)

Le Sous-groupe GTN-GES) repose sur :

- (i) Un groupe d'experts techniques intervenant dans les différents secteurs d'activités ayant un lien avec les inventaires des GES et désignés officiellement par leur hiérarchie ;
- (ii) Un texte organique approprié fixant les modalités techniques et financières de fonctionnement du Groupe ainsi que les cahiers de charge de chaque partie prenante ;
- (iii) Un protocole d'échange de données sectorielles institué par un texte officiel ;
- (iv) Un portail d'information sur les inventaires des GES.

Les activités du Sous-Groupe doivent satisfaire le schéma suivant du pilier de la CDN :

- Préparer le Rapport national des inventaires (RNI),
- Construire les tableaux communs des rapports par secteur (CRT).

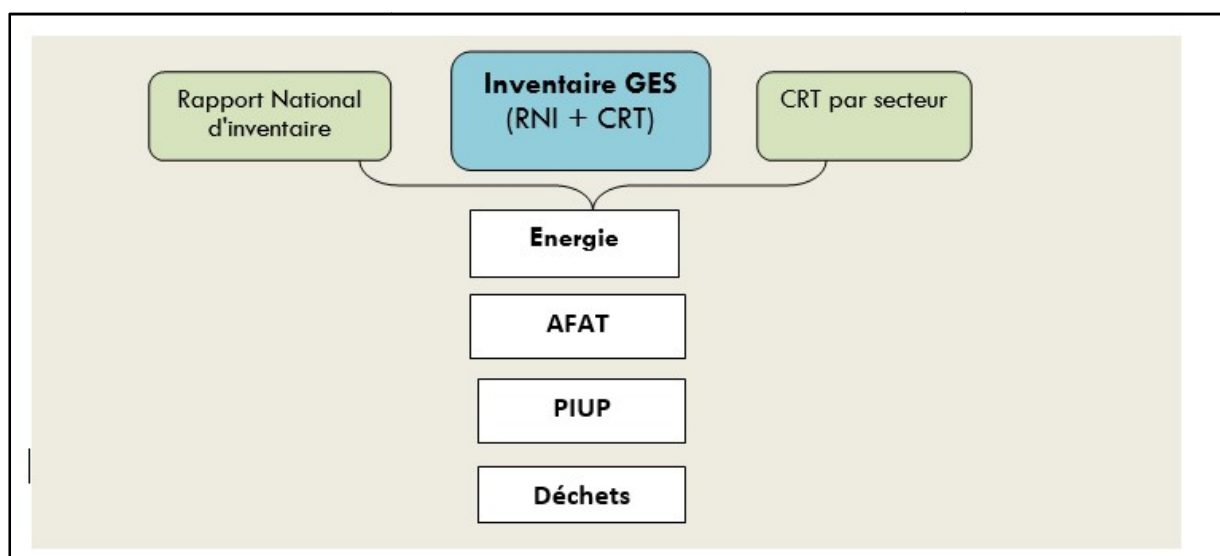


Figure 12: Mécanisme du MNV Inventaire des GES

b) Sous-Groupe de Travail National Evaluation des mesures d'atténuation (GTN-AT)

Cette composante inclut également l'évaluation de l'avancement vers l'atteinte des objectifs d'atténuation de la CDN, en utilisant des indicateurs de progrès (ou de performance) définis. Les acteurs principaux du système MNV atténuation identifiés sont :

- La CN-Climat du MEDD ;
- Les parties prenantes sectorielles : Ministères et Agences de l'Etat, Collectivités territoriales, fournisseurs de données ;
- Les Partenaires Techniques internationaux, supports à la mise en œuvre des projets.

Le GTN-AT aura entre autres pour tâches de :

- Responsabiliser chaque partie prenante pour le suivi et l'évaluation de chaque indicateur de la CDN ;
- Garantir que chaque indicateur s'appuie sur un ou des indicateurs de soutien, en vue du suivi des performances relativement à l'implémentation des mesures d'atténuation. En

d'autres termes, à chaque indicateur de progrès (ou de performance) de l'atténuation doit correspondre un indicateur de soutien pour le suivi de la performance.

- c) Sous-Groupe de Travail National Evaluation des vulnérabilités et des mesures d'adaptation (GTN-ADAPT)

La structure du suivi-évaluation des groupes thématiques des actions d'adaptation sera celle de la figure suivante.

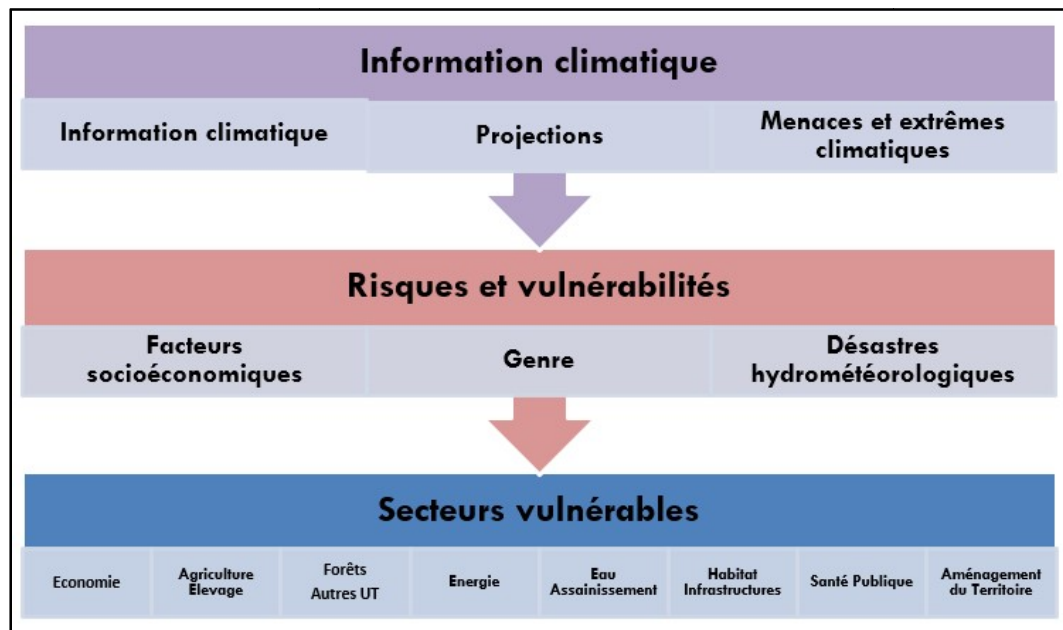


Figure 13: Structure du suivi-évaluation des groupes thématiques des actions d'adaptation

- d) Sous-Groupe de Travail National Soutien (GTN-SOUT)

Le soutien, comme il est convenu dans le BTR, comprend trois composantes principales :

- Soutien financier (sollicité et reçu) ;
- Soutien en transfert de technologie (sollicité et reçu) ;
- Soutien en renforcement des capacités (sollicité et reçu).

Le Groupe de Travail National Soutien sera un mécanisme institutionnalisé par un texte légal pour le suivi des actions dans les quatre composantes. Le MEDD et les Ministères de l'Economie et des Finances doivent ouvrir une concertation pour formaliser ce mécanisme, notamment en ce qui concerne la finance, en y associant les départements sectoriels concernés.

Le schéma du MNV soutien est présenté ci-dessous :



Figure 14: Mécanisme MNV- Soutien

MÉCANISME MNV ET SUIVI-EVALUATION INTÉGRÉS

Le mécanisme MNV sera associé à un système de Suivi-Evaluation (S&E) pour prendre en compte les activités des groupes thématiques qui seront créés au sein du Groupe de Travail National.

Trois paliers sont proposés pour l'opérationnalisation du mécanisme MNV et S&E.

Premier palier : Mesure. Ce palier concerne la collecte des données de base, le renseignement des indicateurs et les échanges d'information sur la base d'un protocole d'accord institué officiellement. Les activités de ce palier sont assurées par les coordinations sectorielles.

Deuxième palier : Notification (Rapportage). Le deuxième palier est sous la responsabilité du Groupe de Travail National et de ses sous-groupes) ; Chaque sous-groupe produit le rapport relatif au pilier de la CDN qui le concerne. Les rapports sont alimentés par les informations produites et remontées par les coordinations sectorielles.

Troisième palier : Vérification. Ce palier est sous la responsabilité de la CN-Climat, qui compile les différents rapports des Groupes de Travail Nationaux. Il est prévu à ce stade, la création d'un groupe de travail ad hoc chargé de l'Assurance Qualité. Ce groupe ad hoc sera composé des institutions suivantes : Université, Centres de recherche, Experts indépendants. Il se chargera de faire des évaluations externes en vue de certifier la qualité des données et indicateurs et également de la conformité des différents rapports produits aux exigences internationales.

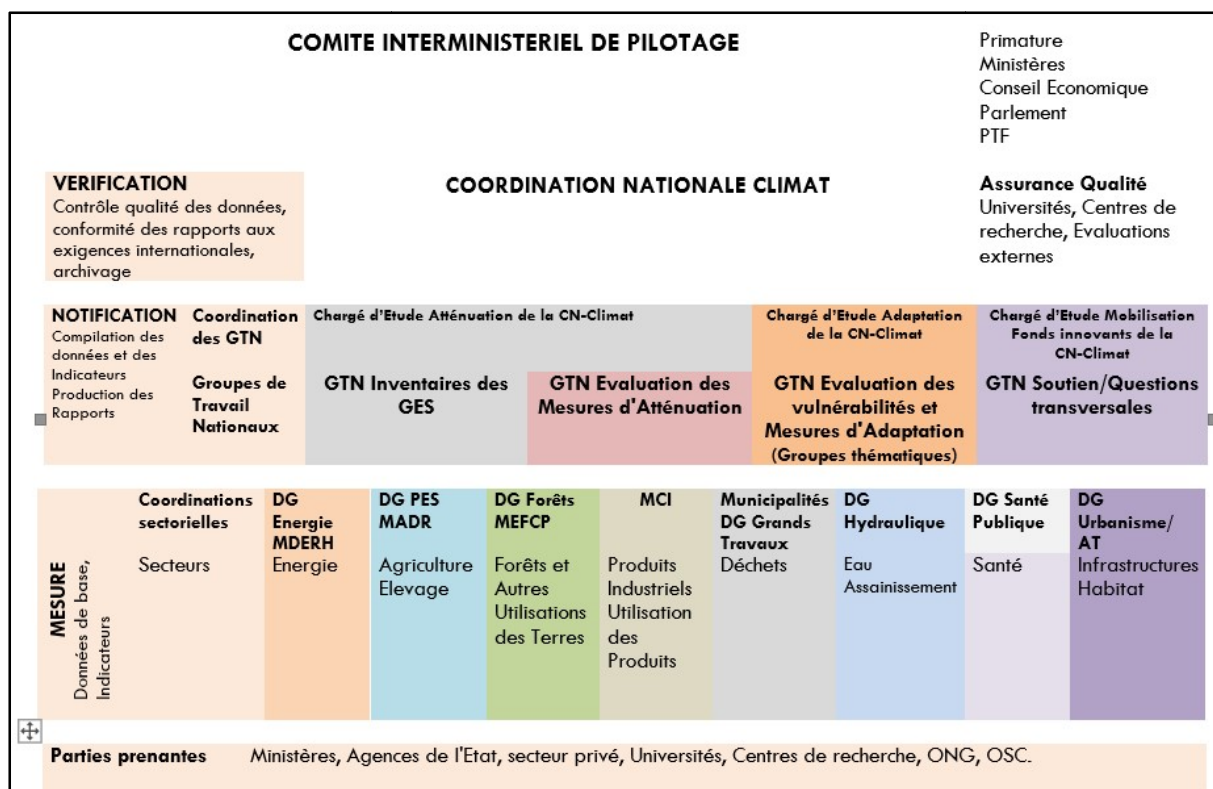


Figure 15: Mécanisme MNV et Suivi Evaluation Intégrés

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DUD SYTEME MNV

La feuille de route ci-après est proposée pour faciliter l'opérationnalisation du MNV et le suivi-évaluation intégrés à court et moyen termes.

Tableau 30: Feuille de route pour l'opérationnalisation du système MNV

Activité prévue (Priorité)	Résultat attendu	Entité responsable
Dispositif institutionnel		
1 Elaboration d'un instrument légal d'adoption de l'architecture du système (ou mécanisme) MNV et S&E intégré	Le MEDD adopte via un texte officiel un système MNV et S&E intégré, instrument de base pour le suivi des actions du gouvernement pour la lutte contre le changement climatique	MEDD
2 Elaboration et formalisation des instruments légaux pour la mise en place des MNV sectoriels	Textes officiels instituant les MNV sectoriels (avec liste des entités par secteur)	MEDD/CN-Climat
3 Elaboration des cahiers de charge et des modalités techniques (calendriers, fréquence des réunions) et financières (y compris sources potentielles de financement) des MNV sectoriels	Cahiers de charge des MNV sectoriels et programmes de travail détaillés	MEDD/CN-Climat Institution leader sectorielle
5 Elaboration et formalisation des instruments légaux pour la mise en place des Groupes de Travail Nationaux	Textes officiels instituant les Groupes de Travail Nationaux des piliers de la CDN (avec liste des entités par pilier)	MEDD/CN-Climat

6	Elaboration des cahiers de charge et des modalités techniques (calendriers, fréquence des réunions) et financières (y compris sources potentielles de financement) des MNV sectoriels	Cahiers de charge des Groupes de Travail Nationaux et programmes de travail détaillés pour chaque pilier de la CDN	MEDD/CN-Climat/Leader désigné de chaque GTN
Opérationnalisation du cadre MNV et S&E			
10	Consensus sur la liste et la définition des indicateurs des secteurs prioritaires de la CDN	Liste des indicateurs et leurs définitions disponibles respectant le critère SMART	CN-Climat/Leaders des MNV sectoriels
11	Formulation des accords (protocoles) de partage des données entre les sectoriels et les fournisseurs de données y compris secteur privé et spécification des modalités de partage (fréquence, délais, instruments de communication à utiliser, assurance et contrôle de la qualité, budget...)	Documents précisant les modalités de partage des données et la liste des informations attendues de chaque secteur entre les fournisseurs de données et les secteurs de la CDN	MEDD/CN-Climat/Leaders des MNV sectoriels
12	Formulation de projets d'accompagnement des institutions sectorielles visant à l'amélioration des systèmes MRV/S&E intégré et/ou sectoriels.	Sur la base des besoins relevés au cours du diagnostic, les points focaux sectoriels contribuent à la formulation des projets d'appui visant au renforcement/création des capacités techniques de systèmes MRV/S&E et sectoriels.	CN-Climat
13	Mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des institutions sectorielles en termes d'élaboration et de suivi des processus MRV/S&E sectoriels incluant le secteur privé et la société civile	Appropriation sectorielle des points focaux au sein des ministères chefs de file (ainsi que les fournisseurs de données sectorielles) des capacités d'élaboration d'indicateurs et de suivi des processus MRV/S&E sectoriels	CN-Climat
14	Communication systématique et institutionnelle des données pertinentes par les coordinations sectorielles selon les fréquences, les délais les formats retenus aux GTN des piliers de la CDN	Les données de base nécessaires et les indicateurs sont produits au niveau sectoriel, traités selon les formats retenus et communiqués aux responsables des GTN	Leaders des MNV sectoriels
15	Soumission des rapports prévus dans le cadre de la Transparence renforcée de la CCNUC	Les rapports CCNUCC sont soumis régulièrement, dans les formats prévus, via le système MNV et S&E institutionnel et opérationnel	CN-Climat/Leaders GTN
16	Création d'une plateforme de type observatoire national du climat	Répondre à l'objectif de communication pour un grand public	MEDD/CN-Climat
Evaluation institutionnelle (2027 à 2030)			
17	Réévaluation du cadre légal et institutionnel et proposition d'amélioration des systèmes MNV et S&E intégré et sectoriel	Rapport d'évaluation et amélioration du système MNV.	MEDD/CN-Climat

VII. INFORMATIONS POUR FACILITER LA CLARTE ET LA TRANSPARENCE

1.	Informations quantifiables sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de base)	
(a)	<i>Année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ</i>	Année de référence pour les projections d'émissions : 2024 Année de référence pour l'objectif d'émission BAU : 2035
(b)	<i>Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs au cours de la ou des années de référence, des années de référence, des périodes de référence ou d'autres points de départ et, le cas échéant, de l'année cible</i>	Le niveau d'émission projeté en 2035 est de 5 585 GgeCO ₂ .
(d)	<i>Cible relative à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou montant de la réduction</i>	La réduction des émissions de GES est de 17% par rapport au niveau de référence (BAU) en 2035.
(e)	<i>Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le(s) point(s) de référence</i>	La quatrième communication nationale de la RCA a été utilisée pour quantifier le niveau de référence des GES.
(f)	<i>Informations sur les circonstances dans lesquelles le pays Partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence</i>	Le scénario BAU a été corrigée et mise à jour sur la base des données finales du dernier inventaire disponible en 2024 (GES). La RCA prévoit de mettre à jour l'inventaire des GES lors du deuxième rapport biennal prévue en l'an 2026. Un outil de mesure, de notification et de vérification (MNV) des émissions sera développé et servira à mettre à jour l'inventaire. Les indicateurs de référence peuvent changer à la suite de la mise à jour.
2.	Délais et/ou périodes de mise en œuvre	
(a)	<i>Calendrier et/ou période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)</i>	1 ^{ier} janvier 2025-31 décembre 2035.
(b)	<i>Qu'il s'agisse d'un objectif sur une année ou sur plusieurs années, selon le cas</i>	Objectif sur une année (2035).
3.	Portée et couverture	
(a)	<i>Description générale de la cible</i>	Les mesures d'atténuation proposées permettront à la RCA de réduire ses émissions de GES par rapport au scénario tendanciel. Le niveau de réduction des GES en 2035 est en valeur absolue

		de 943 GgeCO ₂ , et en valeur relative de 17%.
(b)	<i>Secteurs, gaz, catégories et pools couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)</i>	Gaz à effet de serre : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O.
(c)	<i>Comment le pays Partie a pris en considération les paragraphes 31(c) et (d) de la décision 1/CP.21¹⁷</i>	La CDN révisée inclut toutes les catégories d'émissions anthropiques ou d'absorptions pertinentes, en cohérence avec les Lignes directrices du GIEC de 2006.
(d)	<i>Co-bénéfices d'atténuation résultant des actions d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description de projets, mesures et initiatives spécifiques des actions d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties</i>	Des co-bénéfices d'atténuation peuvent être attendus de la mise en œuvre des mesures d'adaptation suivantes : Augmentation de la puissance installée ; sites pilotes sur la gestion améliorée des fourrages ; valorisation des AP au titre du marché carbone.
4.	Processus de planification	
(a)	<i>a) Des informations sur les processus de planification que le pays Partie a entrepris pour préparer sa CDN et, si disponible, sur les plans de mise en œuvre</i>	Le processus a été conduit par la Coordination Nationale Climat, avec l'appui du Fonds Vert Climat (FVC) et du PNUD. Un Comité de Pilotage (CoPIL) représentatif de toutes les parties (incluant les représentants des organisations de femmes, de jeunes et des peuples autochtones) a fait office de Groupe de Travail Technique Intersectoriel chargé d'accompagner le processus de formulation et de validation des livrables aux différentes étapes.
(c)	<i>Comment la préparation par le pays Partie de sa CDN a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément à l'article 4, paragraphe 9, de l'Accord de Paris</i>	La deuxième CDN de la RCA a été soumise en 2021. Conformément à l'article 4, paragraphe 9, de l'Accord de Paris, cette troisième CDN est élaborée cinq ans à la suite de la deuxième. La révision de la CDN s'est inspirée du premier bilan mondial de 2023 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).
5.	Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles pour estimer et comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions	
(a)	<i>Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la CDN du pays Partie, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et aux orientations comptables</i>	Les émissions et absorptions sont rendues conformément aux directives du GIEC. Il existe une cohérence méthodologique entre en ce qui concerne le niveau de référence, entre la 4 ^{ème} communication nationale et la CDN. La RCA a l'intention de rapporter sur l'inventaire de GES conformément à la décision 18/CMA.1. Elle rendra compte des progrès accomplis dans la mise

¹⁷ Les Parties s'efforcent d'inclure toutes les catégories d'émissions anthropiques ou d'absorptions dans leurs contributions déterminées au niveau national et, dès lors qu'une source, un puits ou une activité est pris en compte, continuent de l'inclure

	<i>adoptées par la Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)</i>	en œuvre de la CDN d'ici le 31 décembre 2026.
(d)	<i>Méthodologies et métriques du GIEC utilisées pour estimer les émissions et absorptions de gaz à effet de serre</i>	Outil d'IGES : Méthode de Niveau Tier 1 (Manuel d'inventaire des GES 1996, version révisée et 2006). Année de référence : 2024 Données de référence : Quatrième Communication Nationale
(i)	<i>Comment sont construits les indicateurs de référence, les niveaux de référence</i>	Le rapport d'inventaire national de la quatrième communication nationale a été utilisé et corrigé pour construire le scénario de référence. Il est combiné à une méthode statistique de régression polynomiale et des scénarios de croissance déclinés dans les instruments de politique sectoriels. Ils peuvent être améliorés et ou révisés dans les processus à venir par la mise à disposition davantage de données et la confirmation ou la correction des valeurs générés par les régressions.
6.	Comment le pays Partie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale	
(a)	<i>Comment le pays Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale ;</i>	Malgré la situation socio-économique du pays (191 ^{ème} pays sur 193 à l'IDH en 2025), la RCA ambitionne de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, selon le principe de la responsabilité commune mais différenciée. La CDN révisée présente, en valeur relative, des ambitions plus réalistes et plus crédibles comparativement aux données utilisées et au système de vérification : 17% de réduction par apport au scénario BAU. Le pays est un important puits de carbone (394 624 GgCO ₂ -éq en 2022), qu'il ambitionne de protéger et de faire avancer à 409 369 GgeCO ₂ en 2035, à travers les mesures de séquestration proposées.
(b)	<i>Des considérations d'équité, y compris une réflexion sur l'équité</i>	Voir 6 (a)
(c)	<i>Comment le pays Partie a traité l'article 4, paragraphe 3, de l'Accord de Paris¹⁸</i>	Voir 4 (c). Idem pour 6 (c) et 6 (d)
7.	Comment la CDN contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2	
(a)	<i>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2</i>	Voir 4 (c).
(b)	<i>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à</i>	Voir 4 (c). La CDN révisée de la RCA s'appuie sur une base de

¹⁸ La CDN suivante de chaque Partie représentera une progression par rapport à la CDN antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu de ses responsabilités communes mais différenciées et de ses capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents

	<i>l'article 2, paragraphe 1, point a), et à l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris</i>	données et des outils améliorés et plus robustes pour estimer les émissions et les absorptions du scénario de référence et les réductions induites par les mesures de mitigation.
--	--	---